

ISSN 1246-3442

D°cision Modificative n°1 2020

S°ance du 24 juillet 2020

Compte rendu des d°bats

LOT-ET-GARONNE
Le Département



**NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS
DEPUIS 1945**

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPÉLIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE

PRESIDENTE : Sophie BORDERIE

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1

M. Christian DELBREL
Maire de Pont-du-Casse
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD

AGEN 2

M. Christian DEZALOS Ch.  **O.** 

Mme Laurence LAMY
Maire de Bon-Encontre
Vice-président d'Agen Agglomération

AGEN 3

M. Pierre CHOLLET

Mme Baya KHERKHACH
Adjointe à la mairie d'Agen

AGEN 4

M. Christophe BOCQUET

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
1^{ère} Adjointe au Maire d'Agen
Vice-Présidente d'Agen Agglomération

L'ALBRET

M. Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
Vice-président d'Albret Communauté

Mme Marylène PAILLARES

CONFLUENT

M. Alain MERLY Ch. 

Mme Laurence DUCOS

COTEAUX DE GUYENNE

M. Pierre CAMANI
Adjoint à la mairie de Puymican
Vice-Président de Val Garonne Agglomération

Mme Caroline HAURE-TROCHON

FORET DE GASCOGNE

M. Raymond GIRARDI
Maire d'Argenton
Président de la communauté de communes des Coteaux
et Landes de Gascogne

Mme Hélène VIDAL

FUMELOIS

M. Daniel BORIE
Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH
Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE  
Maire de Paulhiac
Vice-Président de la Communauté de communes Bastides en haut Agenais-Périgord

Mme Christine GONZATO-ROQUES
Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET
Maire de Damazan
Président de la communauté de communes du Confluent et Côtéaux de Prayssas

Mme Valérie TONIN
Maire de Barbaste

LIVRADAIS

M. Jacques BORDERIE
1^{er} adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois

Mme Séverine BESSON

MARMANDE 1

M. Joël HOCQUELET
Maire de Marmande
1^{er} Vice-Président de Val Garonne Agglomération

Mme Emilie MAILLOU

MARMANDE 2

M. Jacques BILIRIT
Maire de Fourques-sur-Garonne
Président de Val de Garonne Agglomération

Mme Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental

OUEST AGENAIS

M. Jean DREUIL
Maire de Sérignac-sur-Garonne

Mme Françoise LAURENT

PAYS DE SERRES

M. Bernard BARRAL

Mme Marie-France SALLES Ch. 
Maire d'Engayrac

SUD EST AGENAIS

M. Rémi CONSTANS 
Maire de Layrac
Vice-Président d'Agen Agglomération

Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.  

TONNEINS**M. Michel PERAT**

Maire de Clairac

Mme Line LALAURIE

Maire de Castelmoron-sur-Lot

Présidente de la communauté de communes
Lot et Tolzac**VAL DU DROPT****M. Alain PICARD****Mme Danièle DHELIAS**

Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1**M. Guillaume LEPERS**

Maire de Villeneuve sur Lot

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand
Villeneuvois**Mme Patricia SUPPI**

Adjointe au maire de Villeneuve sur Lot

VILLENEUVE 2**M. Patrick CASSANY**1^{er} Vice-président du Conseil départemental**Mme Catherine JOFFROY****LEGENDES :**

Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur**O.** Officier**Ch.** Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Président : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

**« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE »**

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« **DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT** »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE** »

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION**« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME,
NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »**

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD
 Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION**« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE »**

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,
 Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION**« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR »**

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION**« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »**

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,
 Mme Patricia SUPPI

COMMISSION**« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »**

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

**« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET
PATRIMOINE »**

Présidente : Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente : Mme Marylène PAILLARES
Membres : Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON,
 Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Christian DEZALOS
Vice-présidente : Mme Marie-France SALLES
Membres : M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL,
 M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALaurie

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

Réunion du 24 juillet 2020

	Pages
- Ouverture de la séance du 24 juillet 2020 sous la présidence de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Désignation du secrétaire de séance (Mme Besson)	1
- Discours d'ouverture de la Présidente	2
- Présentation de la Décision modificative n°1 de 2020 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques et débats	5
- Discours des Présidents de groupe et débats	8
- Présentation des travaux de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M. Bilirit et débats	20
- Présentation des travaux de la commission Finances et évaluation des politiques publiques par M. Dézalos, président de la commission	22
- Vote de la Décision Modificative n°1 de 2020	26
-Vote de la motion	26
- Diaporamas	27

ORDRE DU JOUR

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

- 3007** Convention cadre Tourisme Durable entre le Département de Lot-et-Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

- 9011** Appel à projet "travaux communaux pour une relance verte"
- 9012** Décisions de la présidente du conseil départemental prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs en matière d'attribution de subventions aux associations, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 (article 1 - III)
- 9013** Décision modificative n° 1 2020 du Budget principal

TABLE DES INTERVENTIONS

<i>Intervenants</i>	<i>Pages</i>
Mme Sophie BORDERIE <i>Présidente du Conseil départemental</i>	1 à 5 ;13 à 15 ;16 ;17 ;18 ;19 ;22 ;
Mme Séverine BESSON	24
M. Jacques BILIRIT	12 à 13 ;20 ;21 ;
M. Jacques BORDERIE	20 ;
M. Daniel BORIE	23 ;
M. Pierre CHOLLET	15 ;18 ;23 ;
M. Christian DELBREL	11 à 12 ;
M. Christian DEZALOS	5 à 8 ;22 ;23 ;24
Mme Laurence DUCOS	18 ;
M. Raymond GIRARDI	19 ;20 ;24 ;25
M. Joël HOCQUELET	17 ;
Mme Baya KHERKHACH	17 ;21 ;
Mme Line LALAUURIE	24 ;
M. Guillaume LEPERS	8 à 10 ;23 ;25 ;
M. Alain MERLY	16 ; 20 ;24 ;
M. Michel PERAT	25 ;
 M. Eric BONNEFIN <i>Responsable du pôle administratif Et financier à la DGA du développement sociale</i>	 17 ;

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 2020

SÉANCE DU VENDREDI 24 JUILLET 2020

La session relative à la Décision Modificative N° 1 2020 du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 24 juillet 2020 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Fabien DUPREZ, directeur général des services.

La séance a débuté à 9h45 et a été levée à 12h00.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, M. CALMETTE Marcel, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mme HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAUURIE Line, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, MM. PERAT Michel, PICARD Alain, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TOWN Valérie, VIDAL Hélène.

Étaient absents : M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. CASSANY Patrick (a donné pouvoir à Mme JOFFROY Catherine), Mme GONZATO-ROQUES Christine (a donné pouvoir à M. CALMETTE Marcel), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. DEZALOS Christian).

Mme la Présidente. – Bonjour à toutes et à tous, je constate que le quorum est atteint. Ce quorum demeure jusqu'au 30 août 2020 fixé à un tiers des membres présents ou représentés.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je propose à Mme Besson d'être la secrétaire.

Un envoi complémentaire rectificatif a été effectué le 22 juillet 2020. Cet envoi concerne le rapport 9011, « Appel à projets – Travaux communaux pour une relance verte », qui a été complété et corrigé. Des travaux portant sur des aménagements facilitant le développement de circuits courts ont été ajoutés dans le dispositif, et une modification a été apportée dans le cartouche de délibération afin de rectifier un élément inutile. Nous reviendrons sur l'examen de ce rapport ultérieurement.

Par ailleurs, il vous a été distribué sur table l'annexe corrigée au rapport 3007, « Convention-cadre Tourisme durable entre le Département du Lot-et-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine ». En effet, comme annoncé dans le rapport, la Région a apporté quelques modifications après l'envoi complémentaire. Ces modifications sont portées en jaune. Nous reviendrons aussi sur l'examen de ce rapport ultérieurement.

Y a-t-il des motions déposées par les groupes ? Oui, une motion est déposée par le groupe de la majorité. Je demande qu'elle soit distribuée pour que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Mes chers collègues, depuis le 20 juillet et suite aux risques de recrudescences de la pandémie de coronavirus, les protocoles sanitaires d'organisation de réunions en milieu clos ont évolué. Je vous demanderai ainsi, afin de respecter les directives nationales, de bien vouloir garder votre masque durant la session.

Je déclare ouverte cette session consacrée à l'examen de la Decision Modificative n°1 de notre collectivité.

Mes chers collègues, cette session plénière, qui sera suivie d'une commission permanente, intervient trois semaines après le vote du budget primitif 2020.

Dernière séance avant la trêve estivale, elle permettra à l'assemblée départementale, en toute transparence, de faire un point financier et budgétaire au regard des dernières informations et prévisions reçues, de prendre connaissance et de débattre de plusieurs dossiers d'actualité et de lancer plusieurs initiatives élaborées dans le cadre du plan départemental de soutien exceptionnel suite à la pandémie.

Notre session ne sera donc pas nécessairement longue, mais dense et importante.

Quelques points d'actualité nationale :

Le Premier ministre a finalisé la liste de son Gouvernement, Gouvernement pour le moins pléthorique... Tout comme de nombreux élus départementaux, j'ai bien évidemment adressé mes sincères félicitations à Brigitte Klinkert, qui était jusqu'à présent présidente du Département du Haut-Rhin, territoire avec lequel le Lot-et-Garonne entretient historiquement des liens forts de coopération. Pour autant, la composition de ce gouvernement me laisse pour le moins interrogative. De fortes personnalités, quelques « stars médiatiques » dont le choix interroge au regard de leurs activités professionnelles ou de leur actualité, une cohérence qui reste à prouver...

En tout état de cause et sans tomber dans les à priori ou raccourcis faciles, il faut désormais que ce Gouvernement entende enfin les attentes et aspirations des territoires, qui plus est à la lumière du rôle déterminant joué par les collectivités face à la pandémie de Covid et ses conséquences.

Le Premier Ministre, à l'occasion de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, suivie, quelques jours plus tard, d'une intervention sensiblement différente devant le Sénat, a fait quelques annonces qui méritent d'être évoquées.

- dès la fin juillet, un projet de loi organique sera présenté en Conseil des ministres et viendra donner un nouveau cadre aux expérimentations menées par les collectivités locales, pour qu'elles ouvrent la voie à, je cite, « une différenciation durable » ;
- un autre projet de loi « viendra consacrer et donner de l'effectivité à ces trois principes : différenciation, décentralisation, déconcentration », a ajouté le Premier ministre sans donner plus de détails.

Pour rendre l'État « plus proche des concitoyens », il a souhaité rendre « rapidement plus cohérente et efficace l'organisation de l'État, en particulier au niveau du Département », où se feront en priorité les recrutements de fonctionnaires.

À l'égard des territoires ruraux, il a souhaité, je cite toujours, les « revitaliser par l'économie, le service public suivra ». Il a proposé de conserver les lignes ferroviaires et « peut-être réinvestir dans les routes », en suggérant que la responsabilité de ces dernières revienne aux Régions.

De manière plus globale, en matière de « libertés » nouvelles données aux territoires, le Premier ministre ne s'est pas montré plus précis. Il faudra attendre la prochaine Conférence nationale

des territoires qui devrait se tenir avant septembre, pour que le Gouvernement annonce « clairement (ses) intentions ». Le Premier Ministre a annoncé vouloir examiner de façon « très attentive et très bienveillante » les 50 propositions émises par le Sénat ainsi que celle proposée par Territoires unis, association rassemblant les trois grandes associations d'élus, début juillet.

En ce qui concerne le plan de soutien gouvernemental aux collectivités, le troisième et dernier projet de loi de finances rectificative pour 2020 qui doit permettre de faire face à la crise sanitaire et économique qui touche le pays vient d'être voté par le Parlement.

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a bien précisé que, par souci de « simplicité » et d'« efficacité », il n'y aurait « pas de projet de loi de finances rectificative 4 ni de loi ordinaire », puisque le plan de relance de 100 milliards d'euros sera présenté « dès la fin de l'été » et « sera intégré dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2021 ».

Adopté en première lecture par l'Assemblée, le nouveau budget d'urgence prévoit environ 45 milliards d'euros supplémentaires pour secourir les secteurs les plus fragilisés par la crise – tels que le tourisme (18 milliards d'euros), l'aéronautique (15 milliards d'euros) ou encore l'automobile (8 milliards d'euros) – et intègre 4,5 milliards d'euros de soutien aux collectivités, dont 1,75 milliard d'euros pour les communes et intercommunalités.

Mes chers collègues, en ce qui concerne les Départements, le compte n'y est toujours pas et, je commence à douter d'une possible évolution favorable, malgré la mobilisation menée par le groupe de gauche de l'ADF et aussi quelques Départements de droite.

À ce jour, le Gouvernement semble bloqué sur sa proposition de prêts remboursables. L'ADF souhaite un simple allongement des délais de remboursement, nous souhaitons, de notre côté, que cette enveloppe prenne la forme de subventions, sur le modèle de ce qui est accordé aux communes. En outre, il devient urgent et inévitable de reconsidérer les montants de la péréquation verticale entre État et Département au regard des conséquences économiques et sociales de la pandémie sur les finances de nos collectivités. Je note à ce titre que le Premier ministre a enfin accepté le gel de la réforme de l'assurance chômage, gel que nous avons demandé depuis de nombreux mois.

À la suite de mon intervention, Christian Dezalos vous fera un point financier et budgétaire actualisé qui vous démontrera la nécessité de rester combatif et vigilant dans les mois à venir.

Plus localement, quelques informations rapides qui pourront être développées lors de nos échanges, en session plénière ou en commission permanente :

La campagne de votation pour le budget participatif est un réel succès et suscite un engouement enthousiasmant, démontrant, s'il en était besoin, l'intérêt d'associer la population aux choix de la collectivité. Nous constatons sur le terrain une mobilisation des porteurs de projet qui, à l'aide du kit de communication réalisé par nos services, tentent de convaincre les Lot-et-Garonnais de voter pour leur dossier. Mme Laurence Lamy pourra y revenir, mais dès à présent nous pouvons affirmer que cette initiative, à laquelle je tenais tout particulièrement, est réussie.

Concernant notre campagne de communication touristique, indéniablement, avec l'aide de nos partenaires du CDT et du secteur touristique, le Lot-et-Garonne s'est distingué et a marqué les esprits au niveau national ! S'il est encore tôt pour en mesurer l'impact en termes de retombées économiques locales, les premiers chiffres connus, par exemple le nombre de participants au jeu-concours pour gagner des séjours dans notre département, près de 70 000 issus de 84 départements, démontrent que cette opération est là aussi un succès qu'il nous faudra néanmoins confirmer dans le temps.

À ce titre, je vous proposerai, en concertation avec le CDT, de nous engager dans une démarche de labélisation « Tourisme durable » et ainsi, je l'espère, être le premier département labellisé en Nouvelle Aquitaine. Un rapport vous a été adressé concernant ce sujet. Jacques Bilirir aura l'occasion

de vous le présenter, mais je suis intimement persuadée que nous devons désormais penser l'ensemble de nos actions au regard des impératifs environnementaux.

Enfin, vous avez été destinataires du courrier adressé au Président de l'Agglomération d'Agen suite à son intervention sur le dossier du barreau de Camélat. Je ne reviendrai pas sur les éléments de mon courrier qui sont clairs, détaillés et incontestables, même s'il aura fallu moins de 12 minutes après le début du Conseil communautaire d'hier soir pour qu'une nouvelle fois, le Conseil départemental soit interpellé par le président de l'Agglomération. Je tiens, une nouvelle fois, la conscience tranquille et sans vouloir « faire monter la mayonnaise », à poser quelques principes de base sur lesquels je ne transigerai pas :

- le Conseil départemental est une collectivité autonome et souveraine, avec des compétences et des priorités librement définies par l'assemblée départementale ;
- le Conseil départemental n'est ainsi pas un tiroir-caisse auquel on envoie des factures de projets locaux décidés sans concertation préalable ;
- quand il prend des engagements financiers, quand il décide de participer à des projets d'intérêt départemental, après un travail concerté et transparent, le Conseil départemental tient ses engagements et honore sa parole, pourvu que son interlocuteur en fasse de même.

Je le dis solennellement, dans les mois à venir, je ne laisserai pas dire ou écrire n'importe quoi. Je ne laisserai passer aucune attaque ou remise en cause injustifiée de l'action ou des engagements du Département. Une campagne électorale ne justifie pas tout et si j'accepte la critique ou la remise en question, c'est uniquement lorsqu'elle est justifiée ou constructive.

Je terminerai enfin en évoquant rapidement quelques-uns des dossiers que nous aurons à examiner à l'occasion de notre décision modificative ou de notre commission permanente.

Dans le cadre du plan de soutien départemental exceptionnel suite à la pandémie de Covid-19, le Conseil départemental prend aujourd'hui plusieurs initiatives :

Nous lançons officiellement l'appel à projets « Économie Sociale et Solidaire 2020 ». (ESS)

M.Jacques Bilirit reviendra sur ce sujet, mais, pour mémoire, je rappelle que j'ai souhaité valoriser et promouvoir les entreprises de l'ESS du département, capables de produire des biens matériels ou des services créatifs ou innovants.

100 000 euros seront consacrés à cette opération. La date de dépôt des candidatures est fixée au 16 septembre. Les dossiers seront examinés par un jury que j'ai souhaité ouvert à l'ensemble des groupes de notre assemblée. Les lauréats seront connus le 30 septembre prochain à l'occasion des États Généraux de l'ESS organisés par le Département.

Nous lançons également dès aujourd'hui un appel à projets « Accompagnement des communes à la relance verte ».

Afin d'accompagner la relance des investissements en Lot-et-Garonne, tout en favorisant des projets innovants ou répondant aux exigences de la transition écologique et énergétique, une enveloppe de 400 000 euros est mobilisée pour financer des projets communaux dont les travaux sont prêts à démarrer en 2020. Les candidatures seront ouvertes du 1^{er} août au 30 septembre.

J'ai souhaité, en concertation avec les vice-présidents concernés, élargir ce dispositif aux aménagements d'espaces publics facilitant en particulier la mise en place et le développement des circuits courts. Vous avez reçu à ce titre un envoi de rapport modifié il y a quelques jours. J'écirai à l'ensemble des maires du département pour les en informer et je vous invite tout naturellement à relayer cette initiative vis-à-vis des élus de votre canton.

Parce que la jeunesse fait partie de nos priorités, j'ai également souhaité prendre deux initiatives :

- la participation du Département au dispositif gouvernemental « vacances apprenantes ». Vous constaterez que, si je suis critique vis-à-vis de ce Gouvernement lorsque des décisions desservent l'intérêt de notre département ou de ses habitants, je sais reconnaître les initiatives intéressantes qu'il met en place et m'y associer le cas échéant !
- le Département sera ainsi partenaire de l'opération en finançant notamment une partie des frais de transport des classes concernées par les séjours écoles ouvertes, écoles buissonnières ou colos apprenantes. Cette participation départementale permettra d'alléger le coût des séjours pour les familles lot-et-garonnaises.

Seconde initiative, le lancement d'un appel à projets « Quartiers d'été : tous en clubs cet été » en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif. Cette opération, que M.Daniel Borie pourra vous présenter, a pour objectif d'étendre à tous les Lot-et-Garonnais l'offre de loisirs sportifs jusqu'ici réservée aux jeunes concernés par les dispositifs dit « quartier politique de la ville ». Si des mesures spécifiques doivent en effet cibler les quartiers prioritaires, je ne souhaite ni stigmatiser des catégories de population ni oublier la ruralité, et cette extension permettra à de jeunes ruraux de bénéficier des mêmes loisirs en favorisant également la mixité à laquelle je suis profondément attachée.

Enfin, le calendrier d'élaboration du plan de soutien départemental aux associations, voté lors de l'examen du budget primitif, a été finalisé. L'objectif est une attribution des subventions exceptionnelles avant la fin de l'année, en novembre. L'assemblée départementale devra ainsi se prononcer sur les critères de ce régime d'aide lors de la commission permanente de septembre ; le sujet sera bien évidemment travaillé dans les commissions internes concernées. Ce soutien exceptionnel, d'un montant de 300 000 euros je vous le rappelle, devra être élaboré au regard des régimes d'aide existants, nationaux et régionaux.

Même si de nombreuses inconnues demeurent aujourd'hui, je ne doute pas que notre collectivité saura faire face aux défis qui l'attendent. Pour ce faire, il nous faudra faire preuve de détermination, d'imagination et de résilience.

Je donne maintenant la parole à M.Christian Dezalos afin qu'il nous fasse un rapide point de la situation financière et budgétaire.

Présentation d'un diaporama (cf.p.27)

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, nous allons examiner la décision modificative n° 1, conformément à la stratégie, sur laquelle je ne vais pas revenir, de construction budgétaire en deux étapes : le budget primitif, que nous avons adopté le 3 juillet dernier, et la décision modificative n° 1, dans laquelle nous souhaitons isoler toutes les conséquences de la crise sanitaire sur nos finances et notre budget. Je vous rappelle que nous avons constaté, au compte administratif 2019, une situation favorable, qui nous permet, si je reprends les termes utilisés par la directrice des Finances, « d'aborder la crise dans des conditions de solidité ». Mais cette situation favorable ne permet pas d'absorber la crise, et c'est toute la question que nous avons à voir ensemble.

Sur le BP 2020, nous avons convenu d'inscrire des réductions de dépenses, puisque pendant la période de confinement nous avons économisé un certain nombre de dépenses de fluides, de carburant, de déplacements, etc. Tout cela a été pris en compte et je vous rappelle que cette baisse a été évaluée à environ 400 k€. Mais nous avons surtout dû faire face, et le Département a assumé cette responsabilité, à des dépenses exceptionnelles, les dépenses de masques, de gel, de protections sanitaires diverses. Nous avons eu des dépenses relatives à la mise en place du télétravail et à l'ouverture de la médiathèque numérique. Par ailleurs, nous avons inscrit des crédits nécessaires pour soutenir sans attendre le monde associatif, le secteur de l'économie solidaire et sociale et le secteur touristique.

Nous l'avons fait le 3 juillet en restant sur les équilibres budgétaires sur lesquels nous avons antérieurement travaillé, sans modification substantielle de ce schéma initial.

La deuxième diapositive évoque ce qui est au cœur de notre problème, à savoir la perte de recettes entraînée par la crise sanitaire, en particulier une recette essentielle pour le Département : les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). En 2019, nous avons constaté plus de 42 M€ de recettes sur les DMTO, ce qui représente à peu près 11 % de l'ensemble de nos recettes, donc c'est quelque chose qui pèse dans notre budget. Or, dès 2020, toutes les collectivités départementales et l'État lui-même considèrent que la perte de recettes de DMTO pourrait être de l'ordre de 25 %. C'est sur cette base que l'affaire des avances remboursables a été calculée. Nous avons retenu cette hypothèse, qui a quelque vraisemblance, malheureusement. La DM1 prend cette donnée en considération.

Nous prenons en considération également des dépenses que nous avons prévues, pour certaines, dès le budget primitif, mais que nous prenons en compte, pour d'autres, dans cette DM1. En particulier, nous allons renforcer le soutien à la relance d'activité, en y mettant une tonalité environnementale, de transition écologique, puisque désormais je crois que nous sommes tous convaincus que dans tous les secteurs de l'activité économique, il faudra se tourner vers la transition écologique.

Le tableau qui suit vous présente les recettes en moins, environ 400 k€ du fait de la période de confinement, mais surtout les dépenses supplémentaires. Il faut retenir que tout ce qui est en rouge figure à la DM1 et tout ce qui est en noir est un rappel de ce qui a d'ores et déjà été inscrit le 3 juillet dans notre budget primitif. Vous retrouvez les dépenses de masques. Vous voyez une dépense nouvelle de 195 k€ en rapport avec les masques et les protections sanitaires : c'est un système de vases communicants puisque l'État nous affecte une subvention de 195 k€ pour prendre en charge 50 % du coût des masques achetés entre le 13 avril et le 1^{er} juin. Ces 50 % de prise en charge par l'État ne portent pas sur la totalité des masques achetés par le Département, mais seulement ceux achetés sur cette période. Donc on est très loin du compte. Nous reversons cette recette de 195 k€ sur des achats de masques et protections supplémentaires.

Vous voyez les dépenses d'équipements pour la mise en œuvre du télétravail, pour la médiathèque numérique, le soutien des professionnels de la protection de l'enfance et la prime que nous avons décidée ensemble en commission permanente pour les assistants familiaux.

Nous mettons ensuite non pas une recette mais une provision, parce que nous considérons que dès 2020 et plus encore sur les exercices ultérieurs, 2021 et 2022, nous aurons des conséquences sur le chômage et par conséquent sur le nombre de bénéficiaires du RSA. C'est tout à fait vraisemblable. Dès 2020, nous provisionnons 1,5 M€ parce que nous pensons qu'il y aura au total une dépense de RSA qui sera à la hausse au moins dans ces proportions.

Pour le plan départemental de soutien, nous avons inscrit 1 M€ dans les trois secteurs que nous rappelons tout à l'heure, le tourisme, l'économie sociale et solidaire, et le secteur associatif. Nous mettons 400 k€ supplémentaires en direction des communes et intercommunalités sur un régime nouveau de relance, que nous avons intitulé « relance verte », qui donnera lieu à un rapport spécifique tout à l'heure, une relance avec des conditions très précises de réactivité. Le Département veut contribuer à cette relance.

Je rappelle quand même que l'essentiel de sa contribution à la relance économique figure dans notre section d'investissement. Il faut rappeler quand même que sur 2021, il y aura 71 M€ de dépenses d'investissement de toute sorte et que c'est là le premier levier, la première contribution du Département à la reprise de l'activité économique. Ce plan spécifique permettra de prendre en charge des projets sur lesquels les communes ont déjà avancé et qui comportent la tonalité « transition énergétique ». On verra tout à l'heure quel est ce nouveau régime pour l'exercice 2020, qui n'est pas destiné à être nécessairement récurrent.

Dans un premier temps, nous avons projeté d'ouvrir une autorisation de programme, ce qui voudrait dire que cette dépense aurait vocation à se répéter les années suivantes ; nous sommes revenus sur cela pour dire que ces 400 k€ sont des crédits de paiement sur l'exercice 2020, ce qui n'interdira pas évidemment en 2021 aux équipes qui seront en place de reconduire ce régime ; je pense que ce sera intéressant de le faire, mais il s'agira d'en décider l'an prochain.

Vous voyez que les conséquences sont de près de 4 M€ de dépenses qu'il nous faut assumer. Vous les retrouvez à la fois sur le budget primitif et sur la DM1.

La diapositive suivante vous rappelle les données nationales qui nous sont indiquées concernant la baisse forte du PIB sur les premier et deuxième trimestres de l'année. Il y a une reprise aujourd'hui, et il y a une simulation pour imaginer ce que pourrait être le retour à un niveau de production de richesses nationales qui soit acceptable.

Sur les recettes de façon plus précise, le projet de loi de finances rectificative de l'État retient une perte de 23,2 % pour les DMTO ; nous, nous retenons l'hypothèse de 23,9 % de baisse de ces DMTO. En 2019, nous avons perçu, 42,7 M€ de DMTO. Nous allons subir une perte qui est estimée par rapport au produit de 2019 à un peu plus de 10 M€, soit un produit attendu dans ces conditions non plus de 42 ou 41 M€ mais de 32 M€. C'est donc un écart budgétaire de 8,5 M€ que nous devons prendre en compte au titre de la perte de recettes des DMTO.

Le tableau suivant vous indique que nous avons reçu une subvention de l'État à hauteur de 195 k€ pour les masques achetés sur une certaine période. Cette recette est aussitôt remise en ligne pour acheter des protections supplémentaires.

Sur les DMTO principalement, ce qu'il faut dire, c'est que pour les exercices à venir d'autres recettes seront également affectées : la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, ce qui représente 14 à 15 M€ de recettes annuellement ; la TVA, puisque vous savez qu'à partir de 2021 la disparition de la taxe d'habitation est toujours à l'ordre du jour et que dès 2021 nous allons perdre le foncier bâti (98 M€ de recettes attendues sur l'exercice 2020, ce qui est très important et ce qui devrait être remplacé par une fraction de TVA, or cette fraction de TVA sera vraisemblablement affectée par toutes les conséquences des fluctuations et de la baisse d'activité économique). Vous avez aussi les fonds de péréquation verticale, et plus encore péréquation horizontale, c'est-à-dire des subsides que nous recevons de la solidarité des autres Départements. Ceux qui sont fortement contributeurs, les Départements riches comme on les désigne, par exemple la Gironde, les Alpes-Maritimes et les Hauts-de-Seine, d'autres départements encore sont eux aussi particulièrement affectés par les pertes de ressources liées à la crise, notamment sur les DMTO. Ces pertes de ressources ne seront constatées qu'à partir de l'exercice suivant.

Un tableau résume les nouveaux équilibres budgétaires. Vous avez, sur la première colonne, les données de notre budget primitif tel que nous l'avons adopté le 3 juillet, avec 382 M€ de dépenses en fonctionnement. Tout cela permettait de dégager une épargne brute, prévisionnellement, d'un peu plus de 39 M€. Après remboursement du capital de la dette, cela nous permettait de disposer d'une épargne nette de plus de 13 M€, qui contribue à l'autofinancement d'une partie de nos investissements. Vous voyez comment tout cela est affecté dans notre décision modificative. Nous avons une épargne brute envisagée à hauteur non plus de 39 M€, mais de 29 M€. Vous remboursez la dette qui est du même niveau et vous vous retrouvez avec une épargne nette de moins de 4 M€.

Nous avons toujours 71 M€ de dépenses d'investissement à financer. Nous n'avons plus les 13 M€ d'autofinancement. Par conséquent, si nous voulons équilibrer, il nous faut emprunter plus que ce que nous avons envisagé. Nous avons prévu initialement d'emprunter 18 M€ pour financer nos investissements. Ces 18 M€ sont une somme inférieure à ce que nous remboursons tous les ans en capital, soit 25 M€, c'est-à-dire que l'on continuait à se désendetter de 7 M€, dans une logique de désendettement. Si nous voulons équilibrer, ce n'est plus 18 M€ qu'il nous faut emprunter, c'est 28 M€, soit 3 M€ de plus que les 25 M€ de remboursement du capital annuel, ce qui veut dire que l'on s'endetterait à hauteur de 3 M€. Voilà le mécanisme et voilà quel est le problème.

Cela affecte nos indicateurs financiers quotidiens, qui étaient très favorables. Ils ne sont pas gravissimes, sont acceptables, mais cela constitue quand même une dégradation importante. D'un taux d'épargne qui était à 11 %, nous nous retrouvons à 7 ou 8 % : cela reste acceptable, mais c'est quand même une dégradation. Par ailleurs, la capacité de désendettement était de 5 ans sur le compte administratif de 2019, c'est-à-dire que si nous affectons notre épargne brute totale au remboursement de la dette, nous étions capables, fin 2019, de rembourser en 5 ans la totalité de notre dette, ce qui était très favorable. Du coup, nous remontons à plus de 8 ans.

Le dernier tableau revient sur l'avance remboursable. La Présidente vous proposera une motion là-dessus parce qu'il y a incontestablement une maldonne ou une supercherie – je ne sais pas comment il faut qualifier cela. Le Premier ministre avait parlé d'un plan massif et inédit de soutien aux collectivités face aux conséquences de la crise sanitaire. C'est peut-être considéré comme vrai pour les communes, puisque nous savons depuis hier, après le passage devant l'Assemblée nationale et le Sénat et après que la commission mixte paritaire s'est réunie, que pour les communes les pertes de recettes fiscales et redevances de tous ordres donneront lieu de la part de l'État à une compensation sous forme de dotations, non remboursables. Tant mieux pour les communes ! Mais s'agissant du Département, on reste sur le système de l'avance remboursable. Cela peut permettre à des Départements qui sont dans la nécessité de disposer d'une trésorerie, mais il faudra rembourser.

Comment cela va-t-il fonctionner ? D'abord l'État va se référer à la moyenne de produits de DMTO – on ne parle que des DTMO, on ne parle pas de toutes les recettes, contrairement aux communes – sur les exercices 2017, 2018 et 2019. La perte de recettes de DMTO sur l'exercice 2020 sera constatée par rapport à cette moyenne. Cela donnera lieu à une avance remboursable, qui a été calculée à 7,2 M€ pour nous, légèrement en retrait de la perte effective que nous prévoyons. Mais ce sera malgré tout une avance d'un peu plus de 7 M€, qui devront être remboursés par le Département dès lors que celui-ci retrouvera le niveau de DMTO de 2019, qui était de 42 M€. Dès que nous atteindrons ce niveau de 42M€, nous devrons les rembourser à l'État sur trois ans. Si l'on revient à une meilleure fortune en 2021, cela veut dire que l'on remboursera en 2022, 2023 et 2024, selon les modalités qui restent à définir (nous n'avons pas les précisions).

Vous comprenez bien qu'il nous faut continuer de solliciter de l'État une autre aide qu'une avance remboursable, de pouvoir bénéficier d'une contribution sous forme de dotation. Plus largement, le débat des finances départementales, que nous avons souvent évoqué ici, reste à l'ordre du jour. On ne peut pas durablement bâtir un mécanisme de financement tel que celui que nous connaissons. Quel est-il ? Nous avons principalement, dans les Départements, un haut niveau de dépenses sociales, qui augmentent fortement quand le contexte économique se dégrade. Or, c'est précisément quand la situation économique se dégrade que les ressources des Départements se dégradent aussi. Vous comprenez bien qu'il y a quelque chose qui est fondamentalement vicié. C'est toute la question du débat que nous avons souvent ouvert ici et qui reste, à mon avis, ouvert.

Mme la Présidente. – Monsieur Dezalos, je vous remercie pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ?

M. LE PERS. – Madame la Présidente, chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de saluer notre collègue, Nicolas Lacombe, qui succède sans surprise à Jacques Billirit à la tête du groupe de la majorité départementale. J'espère que nos échanges seront constructifs.

Ce changement n'est pas neutre. Personne n'est dupe. Avec cette nomination, la rose perd un peu de sa couleur et masque son parfum, mais en tout cas, soyons-en certains, garde toutes ses épines.

Comme prévu, nous voilà à nouveau réunis aujourd'hui pour une nouvelle session budgétaire. Finalement, quoi dire de plus que ce que nous avons déjà évoqué il y a trois semaines ?

Cette crise met en lumière la fragilité budgétaire de notre Conseil départemental et de la grande majorité des Départements ruraux de France de manière générale.

Tous les Départements ne sont pas égaux, nous le savons bien. La crise économique et sociale que nous traversons n'a pas fini de nous le confirmer.

Bien sûr, nous nous réjouissons des annonces du Gouvernement et nous espérons que la somme des efforts nous permettra de sortir la tête haute de cette crise. Toutefois, force est de constater que le reste à charge des allocations individuelles de solidarités (AIS) pèse toujours autant sur notre collectivité. L'avance remboursable sur les DMTO annoncée reste une avance remboursable... et donc, finalement, toujours une perte financière pour le Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Le constat est là. La crise sanitaire a coûté et va coûter cher à notre collectivité – plus de 8 M€ si l'on en croit la décision modificative du budget présentée aujourd'hui. En réalité, nous le savons, cette crise coûte cher à l'ensemble des collectivités, mais également aux entreprises, aux associations et aux particuliers. Elle coûte à tout le territoire.

Dans ces conditions, chaque échelon va devoir consentir des efforts plus ou moins importants pour redresser la barre et relancer l'activité. Le Département, à son niveau, va nécessairement devoir absorber les pertes annoncées et les dépenses supplémentaires. La perte des DMTO et l'augmentation des dépenses de RSA sont les conséquences les plus directes de cette crise pour nos finances et vont inévitablement contraindre nos capacités financières.

Pour autant, le Département ne doit pas baisser les bras et doit assumer sa part dans la relance. Et j'espère encore, malgré ces mois de silence, que vous finirez, Madame la Présidente, par lire les propositions de notre groupe.

La réactivité et l'innovation doivent être au rendez-vous dans le contexte actuel.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard, si Mme Brigitte Klinkert, Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, Département fer de lance du dispositif RSA-Bénévolat et RSA saisonnier, vient d'être nommée Ministre déléguée à l'Insertion dans le nouveau gouvernement de Jean Castex. Les politiques de solidarité sont plus que jamais indispensables.

Permettez-moi d'ailleurs de profiter de cette session pour lui adresser, au nom de tous les élus de notre groupe, nos plus sincères félicitations pour cette nomination et tous nos vœux de réussite dans sa mission.

Cette nomination est la preuve que l'innovation et l'audace en matière de politiques sociales sont possibles. L'efficacité des dispositifs que je viens de citer n'est plus à prouver dans le Département du Haut-Rhin. Aussi, Madame la Présidente, il nous faut tirer les leçons de ces expériences. Nous avons lancé le RSA saisonnier il y a quelques mois, à nous maintenant de tout mettre en œuvre pour que cette expérience réussisse.

Malheureusement, nous l'avons constaté ensemble lors de la dernière session, ce dispositif peine à s'installer alors qu'il a un réel intérêt. Pourquoi ? Quels ajustements nécessaires pour que ce dispositif, qui fonctionne dans d'autres départements, se révèle pleinement opérationnel dans le Lot-et-Garonne ? Il nous faut nous poser les bonnes questions. Il en va malheureusement de même pour le dispositif JOB47 qui, pour l'investissement qu'il représente, a du mal à faire ses preuves.

Quelles évolutions et quelle dynamique sur ce dispositif à l'avenir ?

En réalité, au regard des nombreux atouts qui sont les nôtres, le Département du Lot-et-Garonne devrait se montrer plus offensif et plus innovant dans de nombreux domaines...

... en commençant par les solidarités. En effet, il serait intéressant, Madame la Présidente, que vous nous présentiez la feuille de route de notre collectivité et de nos services pour la rentrée économique et sociale qui s'annonce. Tous les indicateurs pour cette rentrée sont au rouge. Il est certain qu'après l'insouciance et l'optimisme estival, les conséquences de la crise vont apparaître brutalement à l'automne.

Aussi, en tant qu'échelon moteur en matière de solidarités, il nous faut être prêts pour cette rentrée qui s'annonce difficile. Nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre gentiment les difficultés. Madame la Présidente, quelle stratégie et quels plans avez-vous élaborés pour anticiper ces problématiques ? J'ai bien peur qu'aujourd'hui, nous ne soyons pas mobilisés à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre d'une collectivité aussi importante que la nôtre.

De même, de nombreux doutes planent sur une potentielle reprise de la pandémie. Avons-nous tiré toutes les leçons de la première vague ? Nos services sont-ils prêts à affronter une éventuelle seconde vague si nécessaire ? Sommes-nous en mesure d'assurer la continuité des services, notamment des services sociaux, en cas de récurrence ? Ce sont des questions importantes. Notre collectivité doit anticiper ces aléas.

On ne sait, d'ailleurs, toujours pas combien d'agents ont repris le travail en présentiel à ce jour. Pour les prochains mois, quelle est la stratégie du Département par rapport à la présence dans les services ?

Je le répète, le Département doit se montrer offensif et innovant. Il doit l'être dans tous les domaines et également en matière d'agriculture où il nous faut aller plus loin dans l'accompagnement des agriculteurs et le développement des circuits d'approvisionnement. Marmande avait conventionné avec la métropole Bordelaise, très bien. Pourquoi ne pas aller plus loin dans ce type de modèle ? De même, qu'attendons-nous pour mettre en place un régime d'aide à la création de points de vente des produits à la ferme ? Pourquoi ne développons-nous pas également une plateforme départementale des commerçants et producteurs locaux ? Tout cela serait de véritables atouts pour notre territoire et valoriserait notre production lot-et-garonnaise.

En matière de développement durable également, faisons maintenant preuve d'initiative. Au-delà de l'installation d'une ruche à l'Hôtel du Département ou de l'organisation de « la Semaine du Miel », il nous faut déterminer une stratégie départementale en matière de transition écologique. S'il y a bien une chose à retenir de cette crise sanitaire, c'est qu'il nous faut tendre vers davantage de résilience pour notre territoire tout entier. Sur ce sujet, nous nous réjouissons de la mise en place d'un nouveau régime d'aide aux investissements « verts » dans les communes. Nous espérons d'ailleurs que ce régime pourra être pérennisé dans les prochaines années. Nous attendons également beaucoup de la Mission d'information et d'évaluation de la transition écologique et énergétique, et nous espérons que cela aboutira à des résultats et des solutions concrètes pour notre collectivité et notre territoire. Car, Madame la Présidente, quelle véritable politique écologique et environnementale pour notre Département ? Quelle est votre vision dans ce domaine ?

Enfin, en matière économique, vous le savez, nous avons manqué d'audace et d'ambition. Il est dommage que le Conseil départemental ne se soit pas davantage engagé, à son niveau, et se soit arrêté à des considérations administratives. Même si le montant d'un million d'euros pouvait paraître trop faible, il aurait constitué un effort symbolique et nécessaire pour les acteurs privés. L'enjeu sur le sujet est réellement de taille.

Je l'ai dit lors de la session du budget, mais je veux le répéter aujourd'hui : Cette crise, malgré les conséquences, peut-être l'opportunité de nous réinventer. Alors, je vous le demande, soyons conquérants et audacieux.

Ne laissons pas passer notre chance et créons un terrain propice à une relance efficace, vertueuse et à long terme.

Merci à tous.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, si vous me le permettez, en préambule à ma tribune, je voudrais avoir une pensée émue pour ma moitié départementale, mon binôme Nathalie Bricard, qui a perdu son frère cette semaine. Mes pensées accompagnent son immense chagrin.

Soyons francs, le vote du BP 2020, il y a trois semaines, ici même, n'a soulevé ni les passions ni les critiques, ou si peu. À croire que le port du masque, devenu obligatoire dans cet hémicycle comme dans tous les lieux publics clos, a fini de museler l'opposition départementale. Je plaisante.

Mais soyons toujours francs. Cette décision modificative n° 1, pourtant tant attendue, ne devrait faire sauter personne au plafond. On nous avait dit, début juillet, qu'on y verrait sans doute un peu plus clair après l'adoption – il reste une lecture, mais c'est dans les tuyaux – de la loi de finances rectificative n° 3. On y voit effectivement plus clair même si l'horizon lot-et-garonnais – la météo est parfois trompeuse – a une fâcheuse tendance à s'assombrir, à se noircir.

Un chiffre doit retenir notre attention : 10 millions d'euros. Sans rien faire, en subissant simplement, de plein fouet, cette crise sanitaire sans précédent, en prenant juste la Covid en pleine tronche, notre Département a perdu 10 millions d'euros, somme qui va terriblement impacter notre épargne nette et notre épargne brute. Et comme le volume d'investissement a été maintenu, notre Département va devoir emprunter 10 millions d'euros, qui se décomposent ainsi : 1,5 M€ de provision pour amortir l'explosion annoncée des dépenses sociales notamment liées au RSA, 8,5 M€ de recettes en moins concernant les droits de mutation à titre onéreux. À ces 10 M€, il convient d'ajouter 1,1 M€ de dépenses imprévues et imprévisibles, avec l'achat massif de masques, de gel, de pare-postillons et autres produits sanitaires. 1,4 M€ englobe tous les fonds de soutien accordés par notre vénérable institution départementale à destination du tourisme, du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire. Sont venus s'y greffer les 400 k€ fléchés, à travers cette DM1, sur les travaux communaux pour une relance verte.

Le Gouvernement, et son Premier ministre qui a changé son fusil d'épaule, parle désormais d'avance remboursable et non plus d'aide. Comme son nom l'indique, cette avance obligera notre collectivité à rembourser. Ce n'est pas une subvention, ni une dotation.

Et le pire est sans doute à venir, car la vraie secousse est attendue pour la fin de l'année et plus sûrement pour 2021.

Cette crise, qui n'a rien de comparable avec celle qui avait séché notre pays en 2008 – elle n'était alors que financière, rappelez-vous en 2009, un an après, les DMTO avaient chuté de 30 % –, cette crise 2020, d'abord sanitaire, ensuite économique et sociale, n'a fait qu'amplifier la fragilité financière de notre Département rural, dont on sait combien la construction de son budget est étroitement liée au contexte économique.

Notre Lot-et-Garonne va se retrouver très vite, trop vite, dans une impasse budgétaire avec la suppression annoncée de la taxe d'habitation et la perte de son dernier levier fiscal. Les nuages s'amoncellent au-dessus de nos têtes, et les dernières annonces du ministre de l'Économie notamment sur la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) n'annoncent vraiment rien de bon pour notre collectivité.

Heureusement, Madame Irma, économiste bien connue sur la place des marchés, prévoit un rebond des DMTO en 2021. Mais elle annonce aussi, dans sa boule de cristal, une forte explosion du nombre de bénéficiaires du RSA. En revanche, elle ne voit rien venir du côté de l'État. Rien d'anormal, me direz-vous.

En attendant donc le pire, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes et longues vacances, assurément bien méritées, principalement aux agents de la collectivité, celles et ceux qui étaient en première ligne et qui ont assuré la continuité des services pendant cette période inédite, particulièrement compliquée à vivre. C'est dans ces moments difficiles, douloureux, que l'on mesure la vraie valeur de ces femmes et de ces hommes qui font avancer notre institution. Bonnes vacances à vous tous. Prenez soin de vous. Il fera jour demain.

M. BILIRIT. – Madame la Présidente, mes chers collègues, il est un adage qui veut que « seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin. » Visiblement, l'État souhaite que l'on aille vite puisqu'il nous laisse... seuls.

Nous sommes seuls pour assumer la solidarité nationale. Nous nous y sommes habitués avec la non-compensation de l'augmentation des dépenses à caractère social, qui, rappelons-le, équivaut depuis le temps à un budget total de notre collectivité. Nous nous y sommes habitués, mais nous ne pourrions pas nous y résigner.

Nous nous sommes sentis un peu seuls quand, au cœur de la crise sanitaire, il nous a fallu assurer l'approvisionnement en masques et que l'État est venu ponctionner nos commandes, pour pallier ses propres manquements.

Enfin, nous sommes bien seuls aujourd'hui pour affronter les conséquences économiques de la crise. Alors que tout le monde dispose d'un fonds d'urgence sous forme de subventions, les Départements bénéficient d'un traitement différencié : seuls les Départements sont sommés de rembourser l'aide qui leur sera apportée.

C'est tout simplement inacceptable. Et j'ose espérer que cette différenciation n'est pas mue par un simple calcul électoral à l'approche d'échéances sénatoriales dans d'autres territoires.

Cette différenciation, c'est le renoncement même à l'égalité de traitement entre les collectivités.

Cette différenciation, c'est la négation même de l'importance des Départements. Ces mêmes Départements qui ont prouvé toute leur pertinence et leur savoir-faire dans la gestion de cette crise sanitaire.

Cette différenciation, enfin, c'est la rupture du pacte républicain qui consacre l'indivisibilité de la République.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, le groupe de la majorité sera pleinement à vos côtés dans ce nouveau combat qui s'ouvre devant nous.

Ce ne sera pas le premier, ce ne sera sans doute pas le dernier, mais notre motivation à défendre les intérêts des Lot-et-Garonnais reste intacte.

C'est donc seuls que nous abordons cette DM. Nous pourrions choisir de nous apitoyer sur notre sort ou verser dans les incantations, mais ce n'est ni notre état d'esprit ni ce pour quoi nous avons été élus.

Comme à chaque fois, et cette DM le traduit une nouvelle fois, nous allons non seulement faire face, mais également innover.

Nous le devons à cette institution que nous représentons, certes, mais surtout et avant tout aux Lot-et-Garonnais qui aujourd'hui attendent des mesures fortes de la part des décideurs politiques.

Sans revenir dans le détail des rapports qui vous sont présentés aujourd'hui, cette DM, et la CP qui suivra, consacre, Madame la Présidente, votre engagement pris en accédant à la présidence de notre assemblée : il n'y a pas, en Lot-et-Garonne, de territoires délaissés.

C'est, je crois, une fierté de cette majorité.

Mes chers collègues, vous le savez, le troisième tour des municipales, celui des intercommunalités, vient de s'achever. J'adresse mes félicitations à la nouvelle et seule présidente d'une intercommunalité en Lot-et-Garonne, Mme Line Lalaurie. Cela démontre, et Mme Marylène Paillarès ne me contredira pas, le travail qu'il reste à faire en matière d'égalité hommes-femmes.

J'adresse également mes félicitations aux présidents élus ou réélus MM. Michel Masset, Raymond Girardi et Guillaume Lepers.

En Val de Garonne, les élus de l'Agglomération m'ont fait l'honneur de m'élire président. Comme je m'y étais engagé, je quitte donc mes fonctions de président du groupe de la majorité départementale.

Je veux redire ici le plaisir et la fierté que j'ai eus à exercer cette responsabilité et à animer ce groupe riche et divers. C'est une expérience, je dirai même une aventure humaine, qui me marquera durablement.

Notre groupe a fait le choix de transmettre le flambeau à M. Nicolas Lacombe. Je sais qu'il portera de manière efficace la voix de la majorité départementale dans les mois à venir. Je te souhaite, cher Nicolas, de prendre autant de plaisir que j'ai pu en avoir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Je vais revenir sur un certain nombre de points évoqués par vous tous, notamment Monsieur Lepers. Je constate que nous partageons l'analyse des conséquences directes de la crise sanitaire que nous connaissons sur notre collectivité. Vous avez félicité, comme nous tous ici, la nomination de Madame Klinkert en tant que secrétaire d'État. Il y a quelques années, elle avait souhaité mettre en place le RSA Bénévolat, mais de façon obligatoire pour les bénéficiaires du RSA. Elle est revenue sur cette décision et elle le fait comme nous tous, dans le cadre d'un contrat d'engagements réciproques : elle encourage les bénéficiaires du RSA à s'engager dans des structures de bénévolat. Mais il est bien rappelé qu'être bénévole, c'est être aussi volontaire. Je ne sais pas pourquoi ce sujet revient à chaque fois sur la table, parce que finalement nous sommes assez d'accord : vous ne souhaitez pas que cela devienne obligatoire, mais qu'il soit vivement sollicité. C'est chose faite par les travailleurs sociaux, en tout cas au niveau du département.

Concernant le RSA cumulé avec une activité, je partage ce que vous dites : ce n'est pas suffisant. Il n'empêche qu'on a commencé à le mettre en place. Aujourd'hui, pour être tout à fait transparente, 13 demandes de cumul sont validées. Un travail est mené avec la Chambre d'agriculture, une nouvelle rencontre a eu lieu mi-juillet pour faire le point, et des temps de découverte du secteur agricole seront proposés aux bénéficiaires du RSA, avec la présentation du milieu agricole, des typologies de métiers, et ils pourront aussi participer à la bourse à l'emploi qu'organise la Chambre d'agriculture, et il faut reconnaître que cela est plutôt un grand succès.

Il y a aussi des visites d'exploitation différentes, avec des chefs d'exploitation, et des débriefings seront réalisés par les référents du Département pour mesurer l'envie d'aller plus loin. Vous voyez qu'il existe un travail. Je regrette, moi aussi, qu'il y ait eu si peu de contrats, mais il n'empêche que ce sont 13 personnes qui ne sont plus au RSA.

Concernant JOB47, vous avez raison, c'est assez poussif, mais 120 contrats ont été signés, et c'est 600 000 euros de dépenses de RSA en moins. Cela peut paraître peu, mais c'est un début et on peut espérer une amélioration.

Pour ce qui est de la reprise d'activité, il n'y a aujourd'hui plus d'exception : on applique la loi ordinaire. 59 agents ont été autorisés à télétravailler au-delà du 10 juillet, au maximum 3 jours par semaine, en application du décret 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, modifié par le décret 2020-524 du 5 mai 2020. Aujourd'hui, les 8 centres médico-sociaux sont ouverts au public, sans rendez-bien sûr, 5 jours sur 5, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures. Les visites à domicile reprennent dans le secteur social. 39 chantiers routiers et 9 chantiers bâtimentaires sont aussi repris depuis le déconfinement. La seconde passe de fauchage est en cours sur les routes départementales depuis le 15 juin.

Dans le cas d'une reprise d'une nouvelle vague de crise sanitaire, ce qui n'est évidemment pas à souhaiter, aujourd'hui l'ensemble des services qui reçoivent du public sont équipés notamment par des plexiglas, des masques et du gel hydroalcoolique pour pouvoir accueillir du public. Nous avons aussi une réserve de masques qui seraient à la disposition des agents départementaux en nombre suffisant.

Concernant l'agriculture, dont vous avez parlé plusieurs fois, nous avons le sentiment que vous pensez que nous n'intervenons pas du tout dans le monde agricole. Je ne crois pas. Le budget 2020 comporte une augmentation de 15,5 % pour le fonctionnement et de 27 % pour l'investissement. Je vais vous donner quelques exemples réalisés en 2019 : quasiment 250 k€ pour la promotion des produits agricoles et l'aide aux structures ; 51 CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) aidées à hauteur de 230 k€ ; 500 k€ d'aides forfaitaires à l'installation (ce qui représente à peu près 75 dossiers) ; 180 k€ pour le soutien à la création de ressources en eau ; 100 k€ pour la contribution statutaire au Syndicat départemental des collectivités irrigantes... J'en ai d'autres, je pourrai vous faire passer toutes les réalisations si vous le souhaitez.

À côté de ces exemples, je rappelle quand même qu'au travers du « 47 dans nos assiettes », on sollicite aussi des propriétés agricoles lot-et-garonnaises, qui fournissent l'ensemble des repas des collégiens ; que nous sommes en train de travailler pour fournir aussi dans le même cadre, les EHPAD publics du département : nous n'en sommes qu'au début, mais il semblerait que très vite un certain nombre d'EHPAD participent à la mise en place de ce dispositif. Je vous rappelle que nous avons signé une convention avec la Gironde pour fournir en fruits les collégiens du Sud Gironde : dès la rentrée, ces collégiens seront alimentés en fruits par des producteurs du département.

Concernant le développement durable, nous avons mis en place une mission, la Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique (MIETEE), à laquelle participent de nombreux conseillers départementaux de tous les groupes. Je souhaite que cette mission aboutisse sur des choix politiques que nous pourrions faire, les uns et les autres, sur les prochaines années. J'ai espoir en ce travail, qui me semble intéressant. Aujourd'hui, l'introduction de critères environnementaux dans toutes nos politiques est un enjeu pour les années à venir.

Je rappelle qu'il existe un certain nombre d'aides pour soutenir les structures environnementales, les associations d'éducation à l'environnement pour un développement durable. Je pense aux collectifs Enjeux durables, Au Fil des Séounes, La Fleur qui sourit, et Horizon Vert.

Concernant l'économie, vous avez rappelé une nouvelle fois que vous regrettiez qu'on n'ait pas pu intervenir directement à ce niveau. J'entends, si ce n'est qu'il nous a été rappelé par Madame Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, qu'il était souhaitable et même exigé que l'ensemble des collectivités, quelles qu'elles soient, se concentrent sur leurs compétences. J'ai du mal à entendre que vous disiez que nous n'avons pas soutenu l'économie.

Il y a quand même un plan de soutien de 1,4 M€, qui se décline de différentes façons dans différents secteurs.

Je tenais à apporter ces précisions sur les points que vous avez soulevés. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, chers collègues, au début de votre intervention vous avez beaucoup parlé du Gouvernement Castex et on sent bien dans votre discours qu'il y a un peu d'attente, d'espoir aussi, et nous partageons cet espoir. Si l'on a bien compris, le Premier ministre veut repartir des territoires et arrêter cette version jacobine qui a impacté fortement la première moitié du quinquennat Macron. Nous espérons que cela permette de voir les choses différemment. Je crois, comme vous, aux compétences des élus locaux et à la capacité à localement gérer les choses, dans une décentralisation qui doit être renouvelée. Le contexte 3D de Mme Jacqueline Gourault, la différenciation, la décentralisation et la déconcentration, nous amène à espérer un changement. Mais ce changement doit être très structurel, c'est-à-dire que nous restons chacun dans nos silos, les communes, les EPCI, les Départements, les Régions, et que finalement on peut être un peu inquiet sur l'efficacité des politiques si elles ne sont pas vues de façon territoriale forte, avec une transversalité de toutes les collectivités. Malheureusement, comme l'ont dit MM Jacques Bilirir et Guillaume Lepers, nous sommes les parents pauvres. Les communes se retrouvent pas mal dotées, et, encore une fois, ce sont les Départements qui trinquent, et je veux vous dire que c'est le côté qui nous inquiète le plus. Qu'y a-t-il derrière, sur le plan structurel ? Je pense à la refonte globale et je pense que reviendra l'idée du conseiller territorial, quelqu'un qui ait un peu cette transversalité et qui porte avec la Région, le Département dans tous ses aspects, économiques, sociaux... pour être plus efficace. Tant qu'on ne fera que « du 3D », je pense que l'efficacité sera très mesurée.

Le deuxième paramètre est la rentrée. Je pense que les mois de septembre et octobre seront très compliqués sur le plan social. Dans l'Agenais, dans nos quartiers, classiquement les gens rentrent « au bled » pendant l'été. Ils sont là, ils ne sont pas sortis, parce que les frontières ont été fermées. Il y a une demande très forte d'emploi dans un système très tendu, et cela risque de poser des problèmes de paix sociale dès le mois de septembre quand on va s'apercevoir que finalement on n'a rien à proposer sur le plan professionnel. Je pense que c'est pareil dans les autres villes, notamment Marmande et Villeneuve. Sur le plan économique, on voit arriver quelque chose qui nous inquiète. Dans ce pays du bien-vivre où la gastronomie est reine, l'impact sur la restauration est majeur. De très belles entreprises risquent de déposer le bilan, avec 10, 15, 20 employés, alors que c'étaient des fleurons de notre gastronomie, avec des gens compétents. Attention, la rentrée va nous secouer, nous les élus, elle va secouer sur le plan du chômage et sur le plan économique. On arrive vers des temps très tendus.

Je pense qu'il faut être en prévision, comme l'a demandé le président Lepers. Que fait-on dans plusieurs domaines ? Les demandes alimentaires ont augmenté de 45 % chez nos amis des Restos du Cœur, chez ATD Quart Mond... Que fait-on pour atténuer ces difficultés, en sachant aussi que les enfants de l'aide sociale à l'enfance se retrouvent en grande difficulté ?

La crise sanitaire n'est malheureusement pas finie. Tant qu'on n'a pas un vaccin, on doit vivre avec ce virus, et cela va être compliqué. Voyez, dès qu'on se voit un peu plus, les clusters réaugmentent. On est à 13 clusters en Nouvelle-Aquitaine, et cela va augmenter puisque les gens se côtoient à nouveau, sur les plages ou ailleurs.

Pour ces trois raisons, je serais sur une stratégie très empreinte d'humilité et avec beaucoup de prévision pour essayer de réduire l'impact majeur que va apporter la crise aussi bien sur le plan économique que social.

Mme la Présidente. – Je partage un certain nombre de points que vous avez évoqués. Concernant le conseiller territorial, je ne dis pas que ce ne serait peut-être pas une bonne idée, mais honnêtement je ne pense pas que ce soit dans l'air du temps, et aujourd'hui quand on voit les difficultés avec cette nouvelle grande région, la Nouvelle-Aquitaine, même si l'on arrive à travailler avec elle et avec les conseillers régionaux, imaginez un conseiller territorial ! Cela veut dire aussi qu'il faut revoir le statut de l'élu et que l'élu en charge ne fasse que cela.

Je ne vois pas comment cela serait possible en termes d'efficacité. Mais peut-être avez-vous raison, peut-être que ce Gouvernement réfléchit à cela, mais honnêtement j'en doute.

Je ne peux que partager vos propos sur la rentrée difficile. On le voit bien, les demandes d'emploi vont exploser, pas que dans la restauration : l'aéronautique va être touchée, sur le Marmandais on parle de 200 licenciements d'ici la fin de l'année. Forcément, notre collectivité va être impactée. Comme vous êtes plusieurs à l'avoir souligné, ce n'est pas forcément d'ici la fin de l'année, à mon avis ce sera plutôt sur le premier et le deuxième semestres 2021. Le Département s'occupe essentiellement des gens qui sont au RSA : avant d'être au RSA, il y a la période d'Assedic. Je reste très vigilante, effectivement on peut avoir des inquiétudes sur les répercussions sociales et sur ce que cela va engendrer sur notre collectivité dès le premier semestre 2021.

Concernant le tourisme, peut-être que Monsieur Bilirrit fera un petit point. En fonction des secteurs, la situation est très différente. On constate une augmentation de fréquentations du site du CDT. On voit bien que les gens s'intéressent au Lot-et-Garonne. Des structures fonctionnent plutôt bien : l'hôtellerie associée à une restauration, quand il y a un point d'eau, arrive quasiment à revenir aux chiffres de l'année dernière. Par contre, un secteur souffre beaucoup plus : le camping, le plein air. Ces structures étaient utilisées plutôt par des touristes étrangers, qui sont en forte baisse. Ensuite, des restaurations qui avaient peu de trésoreries n'arriveront peut-être pas à rouvrir. En même temps, dans les différentes collectivités, des dispositifs ont été mis en place pour venir en soutien, mais je ne suis pas sûre que ce sera suffisant pour sauver tout le monde.

Concernant notre plan, je rappelle que 300 k€ vont être destinés au monde associatif, culturel et sportif. Ils peuvent être complétés par le fonds régional. Je vous invite, les uns et les autres, si vous êtes sollicités par les associations, à les soutenir pour faire des demandes parce qu'elles sont parfois perdues dans la paperasserie. Certains clubs ou associations peuvent prétendre au soutien porté par le Département, et cela peut se cumuler avec un soutien régional. Soyez vigilants et rapprochez-vous des services pour qu'on puisse aider les structures à monter tous les dossiers.

100 k€ vont être consacrés aux structures de l'économie sociale et solidaire, également pour les soutenir.

Y a-t-il des interventions ?

M. MERLY. – Madame la Présidente, il y a quelques jours j'ai été interpellé par un élu de mon canton, qui suit nos travaux avec intérêt et qui m'interrogeait sans que je puisse lui apporter une réponse précise, n'ayant pas su lire sur le budget, le budget des MNA (mineurs non accompagnés). Quel en est le montant exact ? Quel est le coût par mineur non accompagné ? On l'avait abordé il y a quelque temps, mais je ne sais pas quelle est l'évolution, combien cela pèse, et je serais curieux de mettre cela en parallèle avec l'aide aux communes.

Mme la Présidente. – C'est curieux comme comparaison.

M. MERLY. – Non, ce n'est pas curieux, c'est une évolution sociétale, qui peut traduire certains déséquilibres dans la conduite des affaires, qui ne sont pas forcément de notre fait, mais c'est une réalité et il est important de le savoir. Donc je vous pose la question, Madame la Présidente : quel est le budget affecté aux mineurs non accompagnés et quel est le coût par personne ?

Mme la Présidente. – Le nombre reste le même : à peu près une centaine de MNA qui se renouvellent, puisque des jeunes sortent du dispositif tandis que d'autres y entrent. Ils en sortent quand ils deviennent majeurs. Il me semble que c'est assez stable depuis l'exercice dernier. L'enveloppe globale, sauf erreur de ma part, est de 6 à 7 M€. Monsieur Eric Bonnefin va nous donner les chiffres précis. Il faut savoir qu'une fois que les MNA sont arrivés sur le territoire et qu'ils sont reconnus mineurs, ils basculent dans l'aide sociale à l'enfance. Il n'y a pas de discrimination sur ce plan.

M. BONNEFIN. – (Responsable de pôle administratif et financier - DGA du développement social) – Tout à fait. Ils sont dans le régime commun de l'aide sociale à l'enfance. Il n'y a pas d'enveloppe dédiée aux MNA. S'ils sont dans une maison d'enfants à caractère social, ils vont émarger sur l'enveloppe globale des Maisons d'enfants à caractère social (MECS). S'ils sont dans un lieu de vie, une structure légèrement différente, ils vont être sur cette enveloppe. S'ils sont au foyer de l'enfance de Balade, ils sont inclus dans la dotation globale que nous accordons à ce foyer. On peut essayer de reconstituer le coût de ces MNA : sur 2019, il approchait les 7 M€. Il nous faudrait une reconstitution nom par nom, donc c'est approximatif. Avec les dotations globales, on ne peut pas vraiment dire que tel enfant coûte tant. Mais grosso modo, il coûte ce que coûte un autre enfant de l'ASE : 40 à 50 k€. C'est moins pour les majeurs, sinon pour un jeune MNA de 15 ans c'est pareil que pour un jeune de l'ASE. On ne peut pas individualiser une enveloppe particulière pour les MNA. Par contre, avec la crise du Covid, l'arrivée des MNA s'est tarie sur 2020. La dépense sera certainement moins élevée.

M. HOCQUELET. – Merci, Présidente. Monsieur Merly, chers collègues, je pense qu'il faut faire attention. Je comprends la question, mais je pense qu'il faut faire très attention aux chiffres qu'on va manipuler. Je parle du temps où je m'en occupais : le coût d'un enfant à l'ASE est de 35 à 45 k€. Quand vous apprenez qu'à Nérac quatre enfants ont été abandonnés, cela fait près de 200 k€ dans le budget. Les MNA sont arrivés par une sorte de péréquation qu'a voulue l'État, que je peux entendre, sauf qu'il faudrait mettre les moyens afférents. C'est quelque chose qui est complètement subi. Les MNA étrangers n'arrivent pas comme cela en Lot-et-Garonne : ils n'entrent pas en France par le Lot-et-Garonne, mais par des départements frontaliers, qui ne sont pas tous des départements riches, mais qui sont assez souvent plus riches que le Lot-et-Garonne. Sauf qu'ils se trouvaient surchargés, et donc l'État a décidé à l'époque de répartir ces jeunes sur l'ensemble du territoire, pour éviter une hyperpression des MNA sur les départements portes d'entrée. Humainement, je l'entends. Le seul problème, c'est que, comme d'habitude, rien n'a été mis en face, ou si peu. Je n'ose même pas dire le chiffre, mais à l'époque il m'avait fait hurler : c'est ridicule. Ces MNA nous ont été transférés sans aucune compensation. Nous les avons accueillis par solidarité. Sous la présidence de Mme Sophie Borderie quand elle était à l'Action sociale, une action a été menée, parce qu'un MNA nécessite souvent – pas toujours – moins d'accompagnement social que les enfants en difficulté à l'ASE. Nous avons effectivement mobilisé des associations qui ont fait des propositions efficaces et un peu moins chères. Il y a eu une démarche en ce sens. Mais si vous faites l'addition de ce que coûtent les MNA par rapport à ce qu'on donne aux communes, il faut faire attention, parce qu'on est en séance publique, et on peut vite tomber dans du populisme. Je comprends le sentiment d'injustice qu'on peut avoir, mais je vous dis d'où cela vient. L'État nous a confié une mission, que je comprends humainement, mais sans aucune compensation en face.

Mme la Présidente. – Pour compléter les propos de Monsieur Hocquet, effectivement en 2019 le Conseil départemental a déclaré 113 MNA pris en charge, l'État nous compense 40 k€ par MNA, soit 4,5 M€, et nous estimons que cela nous coûte de l'ordre de 6 à 7 M€.

Mme KHERKHACH. – Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais revenir sur les défis sociaux que pose le contexte socio-économique actuel, en période post-Covid. J'ai écouté attentivement vos réponses, Madame la Présidente, et je dois vous dire que je suis plutôt déçue. Je ne comprends pas qu'au-delà du constat que vous faites, que nous pouvons partager sur les insuffisances en termes d'objectifs et de résultats que portent les dispositifs actuels, que ce soit le RSA saisonnier ou JOB47, vous ne mettiez pas en place un plan d'action à visée corrective. Vous aviez parlé de plan Marshall, vous aviez parlé de faire des bilans par commission.

Je suis désolée, je vais peut-être me répéter, mais la répétition a des vertus pédagogiques : où en sont ces bilans ? Sont-ils programmés, par commission, avec les acteurs socio-économiques, avec les associations dont parlait Monsieur Chollet, avec les associations alimentaires ? On voit à quel point les associations sont perturbées par rapport à l'ensemble des dispositifs qui peuvent être proposés par le Département, les Agglomérations, les Villes, la Région. Aujourd'hui, j'ai du mal à lire la dépense sociale de plus de 1,5 M€ en prévision de la difficulté du contexte à venir.

C'est bien traduit financièrement, mais au niveau du plan d'action je ne lis pas cette dépense, j'ai du mal à saisir quel est votre plan pour la rentrée dans le domaine du social.

Mme la Présidente. – Je n'ai pas de plan particulièrement défini. On est au début de l'appréciation des conséquences, sans avoir des chiffres réels sur les dépenses sociales à venir. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je pense que ce sera beaucoup plus tardif. Mais vous avez raison, il faut l'anticiper. S'il y a bien une collectivité qui est en contact de façon régulière avec les structures à caractère social, que ce soit caritatif ou autre, c'est le Département, et nous continuerons à les soutenir, et si nous devons les soutenir davantage, nous le ferons. Mais vous avez raison quand vous dites qu'on pourrait travailler sans système de silo. Cela avait été évoqué lors de la Conférence des territoires, pour que les différentes collectivités qui interviennent réfléchissent ensemble afin d'être le plus efficaces possible dans les mois à venir. C'est sans doute une solution, qui pourrait être mise en place avec d'autres collectivités sur l'ensemble du territoire : un travail avec les communes, les CCAS ou les centres sociaux, l'Agglomération... Nous tiendrons compte des difficultés, car la solidarité est bien notre compétence, et il est hors de question qu'on laisse sur le bord du chemin une structure qui serait en difficulté.

M. CHOLLET. – Juste une question pratique pour les mois qui arrivent par rapport aux masques et aux gens les plus démunis : comment s'organise-t-on ? Le niveau national a décrété l'envoi de masques, mais comment cela va-t-il s'organiser ? Par les CCAS ? Je pense qu'il serait bien que les CMS participent.

Mme la Présidente. – On propose un masque aux usagers qui se présentent au CMS. Selon les annonces gouvernementales d'hier, les masques seront délivrés de façon gratuite aux personnes en situation de difficulté. Mais j'ai entendu qu'il ne fallait pas forcément réserver la gratuité à des gens qui sont dans des dispositifs tels que le RSA, parce qu'on sait bien qu'aujourd'hui pour des ménages avec des revenus modestes, s'équiper de masques deux fois par jour pour chaque membre de la famille, cela représente un coût. Apparemment il y a une réflexion pour doter ces familles modestes de masques gratuits.

Mme DUCOS. – Je voudrais rejoindre la discussion qui a fait suite aux interrogations de M. Guillaume Lepers dans son discours, sur la nécessité de mise en place d'un plan d'actions concrètes. Vous avez apporté une réponse un peu plus précise concernant le RSA et la reprise d'activité, par les éléments de rapprochement avec la Chambre d'agriculture. On s'aperçoit à quel point il est important de mettre en place des actions avec tout le monde, notamment sur des secteurs précis, éventuellement avec les Chambres concernées. Le travail en août et septembre avec la Chambre d'agriculture n'est-il pas un peu tardif ? On est en train de passer le besoin de plein emploi en saison. Vous rentrez dans une action déjà en place, parce qu'on voit que très probablement quelque chose ne s'est pas produit pour que le RSA reprise d'activité n'ait pas intéressé plus de personnes dans une période tendue, et beaucoup de non-activité. L'agriculture est une spécificité et demande aussi des formations. Il faut non seulement qu'il y ait un travail en commun pour la mettre en place, mais aussi une envie réelle de s'impliquer. Que peut-on faire ?

Il est bien d'intégrer une dynamique mise en place, mais n'est-ce pas un peu tard ? Est-ce qu'il ne faudrait pas penser à la façon de promouvoir cela dès maintenant, en expliquant les intérêts pour les deux parties, en répondant aux besoins du territoire ? On voit bien qu'une action est à définir et à mener, sans seulement lancer des choses. Pour que cela fonctionne, il faut s'investir beaucoup.

Mme la Présidente. – C'est le travail des travailleurs sociaux d'accompagner les bénéficiaires sur ce type de dispositif. Parallèlement, il faut qu'on puisse travailler avec les différentes Chambres. Avec celle de l'agriculture, cela fonctionne plutôt bien. Il est vrai qu'en période de crise cela a été compliqué de mettre en relation les bénéficiaires et les employeurs. Le monde agricole n'a pas été en déficit de salariés pour les différentes récoltes pendant la période de Covid. Je reste optimiste et je veux bien croire au travail en commun, au partenariat qui est en train de se mettre en place avec la Chambre d'agriculture, avec les différentes initiatives, à savoir les présentations et les visites dans les exploitations agricoles...

Les métiers dans ce secteur sont difficiles, ils sont aussi méconnus, et il y a quand même une volonté de nombreux exploitants agricoles de valoriser le travail et de montrer que finalement on peut aussi vivre correctement d'un travail de salarié agricole. C'est un travail de fourmis, on n'a pas les résultats aussi vite qu'on pourrait l'espérer, mais le travail est engagé avec la Chambre d'agriculture et j'espère qu'on pourra l'engager avec d'autres Chambres pour arriver à ce que des gens retrouvent des emplois plus facilement.

M. GIRARDI. – Oui, Présidente. Chers collègues, on est dans une drôle de situation. L'agriculture et l'agroalimentaire font partie des activités majeures au niveau du département. Sur la question de la main-d'œuvre, la période a été un peu compliquée au début du confinement, puis elle s'est plutôt convenablement réglée. Des choses intéressantes se sont passées pendant cette période. Parfois, même dans le malheur, des choses peuvent avoir un aspect positif, ce qu'évoquait le président de l'opposition tout à l'heure, avec la vente en direct, les circuits courts, etc. C'est dans nos gênes au niveau du Lot-et-Garonne, d'essayer de développer ce type d'activités. Le développement a été assez sensible, et dès que le confinement s'est terminé, on est retombé dans les travers. Les agriculteurs ont été très réactifs, ils se sont organisés dans les fermes et sur les marchés, et finalement beaucoup de consommateurs sont revenus dans les travers du passé en revenant auprès de la grande distribution, comme ils le faisaient auparavant. Je crois qu'il faut persister dans ce domaine-là. Je crois que l'économie ne se décrète pas. Les pays qui ont décidé un fonctionnement économique par décret se sont trompés magistralement, notamment en Europe centrale. Il faut que les différents acteurs soient partie prenante, et en l'occurrence pour la vente en direct et les circuits courts, il y a deux acteurs majeurs : le paysan qui produit et s'organise pour vendre, et le consommateur qui veut bien prendre en compte qu'il a intérêt à acheter chez le paysan, un intérêt local, la qualité, le côté environnemental si l'on peut éviter de faire voyager le produit sur des milliers de kilomètres. Il semblerait que du côté des agriculteurs il y ait cette volonté de développer ce type d'échange avec le consommateur. Des consommateurs ont évolué, pas d'aujourd'hui, mais je pense que beaucoup encore ne sont pas dans ce schéma.

Je suis un peu déçu parce que ce moment de crise sanitaire était un moment important pour reconsidérer les choses et de les repenser différemment au niveau de l'agriculture, du mode de consommation, et on voit que très rapidement on retombe dans les ornières. Il faut persister. Le Conseil départemental du Lot-et-Garonne se situe plutôt en haut du panier en matière de budget d'intervention : la part du budget départemental pour l'agriculture est sûrement l'une des plus importantes de France. Ce n'est pas pour cela qu'il faut en rester là. Il faut essayer de mieux faire et se remettre en cause aussi. On peut extrapoler et imaginer les plus beaux projets, en commune, communauté de communes, dans le département et la région, mais il demeure un juge de paix : c'est le budget. Tout le monde se lève le matin avec des projets extraordinaires et utiles au service de la population et du territoire, encore faut-il avoir les moyens de les réaliser, en partie ou en totalité. Nous sommes un peu ficelés par nos moyens financiers, et l'on sait que le Lot-et-Garonne est la collectivité la plus sacrifiée. Je ne pense pas que ce soit le conseiller territorial qui va régler le problème. Vous savez, il y a eu une réforme des cantons dans le Lot-et-Garonne, pour faire une Formule 1. Ce n'est pas parce qu'on modifie la représentation sous une forme ou une autre que le problème de fond est réglé. C'est une question de moyens, et l'État n'est pas très gentil avec nous à ce niveau, puisque nous avons des difficultés.

L'agriculture se porte plutôt bien, elle a plutôt résisté, mais ce qui se porte mal, ce sont les prix. Les agriculteurs ne sont pas en train de dégager un revenu convenable pour la contribution qu'ils apportent à la société, et c'est dommageable et dramatique.

Mme la Présidente. – Je rappelle quand même que dans le cadre du plan d'investissement de 400 k€ à destination des communes pour des projets innovants, avec des critères environnementaux, on a ajouté – vous allez voir, Monsieur Lepers, que j'ai été attentive à ce que vous avez dit la dernière fois – l'aménagement d'espaces publics destinés à valoriser des circuits courts.

M. GIRARDI. – Dans le dossier 9011.

M. BORDERIE. – Pour répondre à mon collègue Monsieur Girardi, il ne s'agit pas nécessairement de mettre de grosses sommes pour être performants, pour inverser des courbes et résoudre des problèmes. Il s'agit de faire preuve d'audace, d'inventivité et de courage. Sur les circuits courts, on l'a réclamé depuis longtemps, il s'agira de faire travailler nos services pour être performants. Plus qu'un véritable coût, il suffit d'une volonté, puisque notre département s'y prête à merveille, davantage que la région parisienne. Vous l'avez affiché, nous prenons acte et nous sommes satisfaits d'avoir été un peu entendus sur ce sujet. Mais nous attendons toujours l'expérience RSA Bénévolat, qui a été menée dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, qui a porté déjà ses fruits. Nous attendons que vous pratiquiez le même courage pour engendrer cette action. Là aussi, ce n'est pas une action budgétaire : nous avons des services qui sont capables d'être performants sur ce sujet et le mettre en avant.

M. MERLY. – M. Raymond Girardi nous a expliqué brillamment que l'agriculture se portait bien, mais que les agriculteurs n'étaient pas au mieux. J'aimerais savoir ce qu'il a voulu dire par là.

M. GIRARDI. – C'est très simple, en matière de développement économique et de développement de la production de richesses, de fruits et légumes, de céréales, le Lot-et-Garonne progresse régulièrement, il est en bonne santé. C'est comme une usine produisant des véhicules qui serait en bonne santé, avec un nombre de véhicules augmentant régulièrement, mais où les salariés sont payés de moins en moins. En Lot-et-Garonne, l'agriculture est performante, elle se développe notamment avec la création de retenues collinaires pour irriguer les récoltes, et d'un autre côté il est dramatique de voir que les prix agricoles n'ont jamais été aussi faibles. Cette année, en plus, les rendements en céréales sont un peu faibles, à cause des pluies abondantes de l'hiver. Le paradoxe est insupportable. On fait le boulot, on produit, on développe les richesses, et d'un autre côté on n'a pas de retour en termes de revenus.

Mme la Présidente. – Je vous propose que l'on continue l'examen des dossiers à l'ordre du jour.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

(Cf. diaporama n°2 page 32)

M. BILIRIT. – Avant de présenter le rapport n°3007, je vais vous faire part de quelques éléments sur le plan de soutien au tourisme et sur le déroulement de la saison. Nous avons fait un sondage téléphonique hier pour savoir où l'on en était dans la saison.

Pour le tourisme, l'impact de la campagne dans le métro parisien a été beaucoup plus important que ce qui avait été prévu, aussi parce que nous avions prévu 8 jours et que nous sommes restés plus de 15 jours sur l'ensemble du réseau. Cela a représenté environ 5 millions de contacts. Sur un site d'annonce, nous sommes à plus de 2 millions d'impressions.

Le jeu-concours a intéressé plus de 70 000 participants. 80 séjours sur 100 dans ce concours ont été confirmés, 20 sont encore à confirmer. Les locations des vélos électriques sont effectuées.

Sur le chèque tourisme, je rappelle que notre participation était à hauteur de 50 k€ et que nous avons une cible de 1 500 familles éligibles, pour un montant de 65 € par personne et 260 € par famille au maximum. Aujourd'hui, 818 familles ont été touchées. Nous distribuons des chèques de solidarité tourisme pour environ 200 000 €. Nous devrions au final multiplier par 7 ou 8 notre investissement.

La fréquentation dans les offices de tourisme et au niveau du CDT (pas uniquement physique, mais sur les réseaux numériques) est en augmentation, et même en forte progression. Les premiers touristes viennent de la Nouvelle Aquitaine : plus du tiers. Près de 25 % sont issus d'Île-de-France, 15 % d'Occitanie. La hausse vient essentiellement de la clientèle de proximité. Il ressort des analyses qualitatives de certains lieux que la clientèle de catégorie socio professionnelle plus favorisée (CSP+) est en baisse et que la clientèle bénéficiant des chèques VACAF est en augmentation.

Pour l'hébergement touristique individuel, type gîte ou chambre d'hôtes, on constate une augmentation. Le taux de location en début de saison est supérieur à celui de l'année passée. En revanche, l'hébergement collectif est globalement en baisse de 30 % en juillet, et cette baisse est essentiellement liée à l'absence de clientèle étrangère, Néerlandais et Britanniques. Des campings notamment dans le nord du département souffrent pas mal.

Le client type est un Français en hébergement individuel, avec un point d'eau, et qui privilégie les activités de plein air et les produits du terroir, et qui limite les points de contact. Soit il a réservé avant le confinement et attendu le dernier moment pour confirmer sa réservation, soit il fait une réservation de dernière minute. Il souhaite aussi pouvoir annuler facilement la réservation, jusqu'au dernier moment, sans perte d'argent.

Nous vous avons distribué le dossier de la convention-cadre sur le tourisme durable. L'objectif est de positionner le département comme un département « tourisme durable », afin d'obtenir un label, de manière à ce qu'au niveau de la Nouvelle-Aquitaine nous soyons le premier département de ce genre. Nous allons donc chercher de la notoriété et de la compétence, parce que la Région peut nous accompagner. La convention-cadre ne décline pas l'ensemble des actions très finement, mais vous avez l'ensemble des éléments. Pour nous, l'essentiel est que la Région valide cette convention-cadre et travaille avec nous en ce sens.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

M. KHERKHACH. – Je voudrais revenir sur les chèques solidarité tourisme. Monsieur Bilir, vous nous présentez un rapport intermédiaire : sur les 1 600 familles visées, 818 en ont bénéficié. On peut s'en réjouir, puisque c'était un des objectifs de viser les familles les plus fragiles. Je tenais à porter à votre connaissance que, comme je m'y étais engagée, j'ai fait la promotion de ce dispositif auprès des centres sociaux, des travailleurs sociaux, des familles résidant en quartier politique de la ville. Malheureusement, le quotient familial visé est supérieur à la majorité des quotients familiaux. Je m'explique. Les personnes les plus en difficulté ont des quotients familiaux qui se situent entre 300 et 400 euros. Or, le critère retenu par la Région va de 600 à 900 euros, donc plutôt pour foyers qui ont un SMIC. J'attire votre attention sur le fait que les familles les plus pauvres ne bénéficient pas de ces chèques.

M. BILIRIT. – Elles bénéficient de la possibilité du chèque VACAF. Nous sommes intervenus sur la situation intermédiaire, parce que les familles entre 600 et 900 € ne pouvaient pas bénéficier du chèque VACAF.

M. KHERKHACH. – Lors de l'inscription sur internet, les familles sont restées sèches au niveau de la réponse : il n'y a pas eu de réorientation vers un dispositif, une aide particulière. Il serait intéressant qu'il y ait un lien, pour les travailleurs sociaux qui font la démarche.

M. BILIRIT. – Je veux bien, mais ça m'étonnerait que les travailleurs sociaux ne connaissent pas les chèques vacances.

Mme la Présidente. – Nous pouvons passer au vote sur ce rapport.

RAPPORT N° 3007

CONVENTION-CADRE TOURISME ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES),
- Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M DELBREL),
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON),
- M. CASSANY Patrick (a donné pouvoir à Mme JOFFROY),
- Mme GONZATO-ROQUES Christine (a donné pouvoir à M. CALMETTE),
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme BORDERIE)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. DEZALOS),
- Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à BILIRIT),

Mme la Présidente. – Je rajoute une information que vous n'avez peut-être pas eue. À l'initiative de l'ARS, un certain nombre de points de dépistage du Covid-19 ont été mis en place dans certains lieux touristiques sur l'ensemble du territoire : le château de Bonaguil, le lac de Clarens, Walibi, le château de Nérac, le château de Duras, des campings... Nous vous ferons passer la liste pour que vous soyez informés. Je considère que cela peut rassurer les touristes qui vont aller sur ces lieux de savoir qu'ils peuvent être dépistés.

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DEZALOS. – Le rapport n°9012 est le compte rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation en matière d'attribution de subventions aux associations. Vous avez tout le détail des décisions prises, et il faut en prendre acte.

Le rapport n°9011 concerne l'appel à projets de travaux communaux pour une relance verte. Parmi les missions que le Conseil départemental se fixe, il y a le développement équilibré des territoires. Autrement dit, il faut que le Département s'occupe de grands projets structurants, qui sont souvent situés en zone urbaine, et qu'il prenne aussi en compte les projets d'initiative locale plus modestes certes, mais qui sont déterminants pour la vie dans les secteurs ruraux.

(Cf diaporama n°3 page 33)

Dans le cadre de la relance des investissements dont on a parlé ce matin, il s'agit de donner un coup d'accélérateur à ces projets locaux, en y introduisant la dimension environnementale, qui doit désormais se retrouver dans tous les projets, dans tout ce qui permettra de mettre en musique la transition écologique. Vous avez compris que cet appel à projets était à destination des communes. Je vous donne les modalités de ce régime d'intervention. Nous y mettons des crédits de paiement pour 2020 ; les équipes en place en 2021 décideront de le pérenniser ou pas, et je pense qu'il y aura intérêt à le faire.

Les projets éligibles à ce nouveau régime sont des travaux d'aménagement ou de bâtiment qui s'inscrivent dans un projet global de transition écologique et énergétique, par exemple tout ce qui permet de lutter contre les îlots de chaleur, de gérer de façon plus durable la ressource en eau, tout ce qui touche aux économies d'énergie ou à la production d'énergie notamment avec les énergies renouvelables, aux économies du foncier et par conséquent à la revitalisation des centres-bourgs (vous savez que la consommation foncière a été démesurée dans les dix ou vingt dernières années et qu'il faut vraiment revenir là-dessus, et c'est à l'ordre du jour de tous les projets d'urbanismes dans toutes collectivités). Les mobilités plus durables seront aussi encouragées dans le cadre de cet appel à projets.

Nous encourageons également, de façon peut-être à les pérenniser, les circuits courts, dans une relation producteur-consommateur. Pendant la période de la crise, j'étais encore maire et je me souviens avoir été contacté par des producteurs qui cherchaient des lieux publics où pouvoir commercialiser leurs produits. Ils ont trouvé ces lieux. Cela reste un problème et par conséquent il faut encourager les communes à mettre à disposition ou à aménager des espaces publics qui permettent ce type de rencontre plus directe entre le producteur et le consommateur. Le problème qu'évoquait ce matin le président de la commission agricole est celui de la rémunération des producteurs. Souvent, le prix payé par le consommateur est capté par un certain nombre d'intermédiaires. Il faut donc encourager la relation plus directe entre le producteur et le consommateur.

Une autre condition est que les travaux soient prêts à démarrer en 2020, parce que la réactivité est une dimension prise en compte.

Le montant de la subvention est de 15 % d'une dépense plafonnée à 300 000 € HT, donc une subvention maximale de 45 000 €.

Toutes les communes du département sont concernées. L'appel à projets est lancé à compter du 1^{er} août et jusqu'au 30 septembre 2020. Nous avons provisionné 400 000 € de crédits pour 2020.

Il vous est donc proposé de créer cet appel à projets « Travaux communaux pour une relance verte » et de déléguer à la commission permanente l'attribution des crédits sur la base des projets qui seront instruits dans ce cadre.

M. BORIE. – Je suis consommateur comme chacun d'entre vous. Les circuits courts, cela me plaît, j'y vais. On a la chance d'être sur un territoire qui fournit aussi certaines enseignes qui jouent le jeu du local. Quand je veux acheter mes nectarines ou mes salades chez le producteur, je paie plus cher le produit que dans la grande surface qu'il approvisionne lui-même. Est-ce que vous trouvez que c'est un bon signal donné au consommateur qui veut faire fonctionner le circuit court ? À l'époque des fraises, je vais chercher mes gariguettes, mes Cléry ou autres chez le producteur, et la barquette qu'il me vend est beaucoup moins chère dans le supermarché qu'il a fourni. Donc j'y achète la production locale parce qu'elle me revient moins cher que d'aller directement chez le producteur.

M. LEPELERS. – Je vous invite à acheter vos fraises chez Mme B..., elles sont bien moins chères et elles sont délicieuses.

M. CHOLLET. – Puisque nous avons reçu un ordre du jour complémentaire où les 400 000 euros sont rayés, il faut bien expliquer qu'en fait l'AP est rayée. Sur le fond, est-ce une stratégie que vous voulez pérenniser ?

M. DEZALOS. – On a inscrit les crédits pour l'exercice 2020. Notre souci est de pouvoir lancer cet appel à projets de façon immédiate. Des communes ont dès à présent des projets qui peuvent être présentés. Encore une fois, nous avons le souci de la réactivité pour la relance économique. Mais nous le faisons aussi en conditionnant ce soutien du Département à un certain nombre de critères sur le type de dépenses dont il s'agit. Cette affaire des circuits courts repose sur une réalité. Ce que nous dit notre collègue Daniel Borie relève des abus qui peuvent exister là comme dans d'autres domaines. Nous avons tous nos expériences professionnelles là-dessus.

Je crois que, de façon générale, les producteurs de ce département sont des gens responsables, qui n'ont pas pour objet premier de gruger les consommateurs. Leur intérêt est évidemment que ce type de pratique puisse se développer. S'il y a des cas d'abus, il faut en tenir compte et se diriger vers d'autres producteurs, mais je crois qu'il ne faut pas renoncer à cela. C'est une bonne chose pour les consommateurs et c'est une bonne chose pour notre département, qui est très bien pourvu pour pratiquer cela.

M. MERLY. – Je voulais juste savoir si le juste prix est celui qu'on payait à l'agriculteur au supermarché ou celui pratiqué par l'agriculteur à sa ferme, parce que finalement c'est le fond de la question.

M. GIRARDI. – Christian Dézalos a répondu en partie à ce que je voulais dire. Effectivement, il y a des cas où certains agriculteurs, parce qu'ils sont en difficulté, essaient de récupérer à la vente en direct ce que le supermarché ne leur paie pas. Je n'ai pas dit que c'était normal. Cela existe, mais ce n'est pas bien. Il faut aller les rencontrer et le leur dire. Cela dit, il ne faut surtout pas généraliser. Je peux vous assurer que les agriculteurs organisés que je connais sont très largement en dessous de la vente dans les supermarchés, et avec une qualité de fraîcheur garantie, alors qu'elle ne l'est pas toujours au supermarché. Si le supermarché met à l'étalage ce qui a été livré le matin, c'est frais autant que chez le producteur, mais comme ils sont livrés tous les x jours, je peux vous dire qu'au bout de quelques jours la garantie de qualité de fraîcheur n'y est pas. C'est comme sur les marchés fermiers : parfois des producteurs ont la tentation de vendre plus cher parce que cela leur dégage un revenu complémentaire. Il faut faire la part des choses. Quand il y a des cas que l'on peut considérer comme anormaux, il faut le dire et il faut aller les voir, et surtout il faut persévérer parce que je crois que c'est une bonne voie, et je pense que tout le monde est d'accord.

Mme BESSON. – Je vais prendre le cas de plusieurs agriculteurs. Le grossiste vous achète les fraises à 1,50 euro le kilo. Si nous le vendons à 5 euros à la ferme, c'est le prix. Il est normal de le trouver moins cher au supermarché que chez le producteur. En vendant le kilo à 5 euros, il gagne quelque chose. À 1,50 euro, c'est à perte. Le problème est là. Si les agriculteurs vendent à la ferme, il faut qu'ils aient un bénéfice, sinon ils ferment la porte. Le pot de confiture de fraise à la ferme est à 3 euros. En France, nous payons aussi les ouvriers au SMIC, pas comme en Espagne. Il est vrai que les productions françaises sont plus chères. À la ferme, vous avez la fraîcheur. Il faut ramasser la fraise, il faut la calibrer, il faut faire plein de choses, les traitements n'existent plus et nous avons énormément de pertes. Quand vous allez chez l'agriculteur, vous regardez la fraîcheur et le sourire de la vendeuse.

Mme LALAURIE. – Une demande de précision par rapport à ce nouveau régime qui se met en place, qui arrive en cours d'année, voire tardivement. Est-ce que pour les communes qui auraient déjà un projet de modernisation, de revitalisation, qui peut s'inscrire dans ce régime, mais qui auraient déjà obtenu une aide par le biais de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) éventuellement, pourront prétendre à cette nouvelle aide ?

M. DEZALOS. – Ce n'est pas exclu. Quant à l'avancement du projet, il est souhaitable qu'il soit bien avancé pour pouvoir être activé avant la fin de l'exercice. Cela veut dire qu'il faut être prêt à lancer les marchés.

M. MERLY. – Pour compléter ce que j'ai pu dire, effectivement on peut constater parfois quelques abus de producteurs indécents, qui finalement desservent leurs intérêts bien plus qu'ils ne le pensent. D'une manière globale, il n'est pas non plus anormal qu'ils vendent au même prix que la grande distribution, car, comme cela nous a été expliqué, le prix de vente est le prix le plus juste possible.

C'est exactement pareil pour les vins : vous allez dans un caviste, on vous vend la bouteille exactement au même prix, voire plus cher qu'en grande surface. C'est une obligation qu'ont les producteurs de vendre leur vin au même tarif sur l'ensemble des points de vente.

Cette obligation est plus que morale. S'ils vendent à moitié prix dans leur caveau, la grande surface leur dit qu'elle ne prendra plus de bouteilles.

M. GIRARDI. – C'est marginal quand même, quand les producteurs vendent plus cher qu'au supermarché. Je tiens à le dire, parce que ne laissons pas courir le bruit que ce serait une pratique massive et justifiée. J'entends les arguments, mais toujours est-il que c'est une petite partie de producteurs chez qui les fruits et légumes sont un peu plus chers qu'au supermarché. Massivement, ils sont en dessous. Si vous voulez, on pourra faire un groupe qui va passer une journée à tourner en Lot-et-Garonne pour constater les choses. Je peux vous assurer que c'est quelque chose que je connais. Cela fait 35 ans que je travaille dans le domaine, je sais de quoi je parle : quand c'est moins cher au supermarché, c'est souvent parce que le produit est défraîchi, c'est-à-dire qu'ils le bradent. Je n'ai pas dit que cela n'existe pas, cela peut arriver, mais ne laissons pas entendre que c'est plus cher chez le producteur qu'au supermarché : ce n'est pas vrai. Parfois, des supermarchés cassent les prix parce qu'ils savent qu'ils ont des producteurs dans le coin, pratiquement en perdant de l'argent sur les fruits et légumes, qui sont des produits d'appel qui font déplacer la ménagère. Si tous les produits étaient vendus dans ces conditions, ils fermenteraient leur commerce. Mais ils font un effort particulier de baisse de prix sur les fruits et légumes parce que des producteurs se trouvent dans la région. Il ne faut pas se tromper là-dessus, la démarche des producteurs est vertueuse, ils le font pour gagner leur vie.

M. PERAT. – Je voudrais revenir sur les chiffres qui sont affichés. L'enveloppe étant plafonnée à 400 000 €, et la subvention pouvant atteindre 45 000 €, cela fait 8 dossiers.

Mme la Présidente. – Si tout le monde est à 300 000 €. Je vous propose de passer au vote du rapport 9011. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

Enfin, qui est contre la décision modificative n° 1 de 2020 telle qu'elle a été présentée en début de sessions ? Qui s'abstient ?

M. LEPERS. – Je vais expliquer notre vote. Comme je l'ai expliqué la dernière fois, même si nous avons une série de raisons de voter contre, nous avons décidé par solidarité, notamment par rapport à la situation actuelle, de nous abstenir. Mais sachez que ce n'est pas un vote favorable, contrairement à ce que je peux entendre parfois dans certaines réunions.

RAPPORT N° 9011

APPEL A PROJETS « TRAVAUX COMMUNAUX POUR UNE RELANCE VERTE »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9012

DECISIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR EN MATIERE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE 2020-391 DU 1^{ER} AVRIL 2020 (ARTICLE I-III)

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 9013

DECISION MODIFICATIVE N° 1 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 « pour, du groupe de la majorité et celui de la Dynamique citoyenne, et 14 abstentions, du groupe l'Avenir ensemble).

MOTION RELATIVE AUX CONSEQUENCES DE LA CRISE DU COVID-19 ET LA CLAUSE DE « RETOUR A BONNE FORTUNE »

Mme la Présidente. – Avez-vous pris connaissance de la motion qui a été déposée ? Des modifications sont-elles à apporter ? Avez-vous des remarques ? Êtes-vous favorables ?

M. LEPERS. – Nous sommes d'accord avec cette motion.

Mme la Présidente. – La motion est adoptée. Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette session, je lève la séance.

VOTE : La motion est adoptée à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 9011 à 9013 et de la motion :

- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES),
- M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON),
- M. CASSANY Patrick (a donné pouvoir à Mme JOFFROY),
- M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme MME BRICARD)
- Mme GONZATO-ROQUES Christine (a donné pouvoir à M. CALMETTE),
- M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme BORDERIE)
- Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. DEZALOS),
- Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à BILIRIT),

DIAPORAMA

Diaporama 1



Décision modificative n° 1 2020
Session du 24 juillet 2020

1

www.lotetgaronne.fr



DM1 2020 - Du contexte de crise sanitaire au retour à un déficit budgétaire structurel

1

➤ Des finances Départementales saines « pour aborder la crise... »^(*).

CA 2019

- Des niveaux d'épargne à leurs plus haut niveaux historiques
- Un endettement de + de 10 M€
- Des marges de manœuvre financières pour bâtir le budget 2020

BP 2020 : premiers impacts de la crise sanitaire

- **Une baisse de quelques dépenses** (période du confinement),
- Mais surtout **des dépenses exceptionnelles** liées,
 - à l'achat de matériel pour répondre aux exigences de sécurité sanitaires,
 - aux solidarités humaines et territoriales,
 - aux soutiens du monde associatif, du secteur touristique, de l'économie sociale et solidaire.
- Malgré tout, **des équilibres préservés**

² (*) Source : Accès Territoires - Collectivités locales et Covid-19 - 07/2020 - La Banque Postale

➤ Des finances Départementales saines « mais insuffisantes pour absorber » la crise.

- **Un recul des recettes de DMTD de près de 25 %**, annoncé par le gouvernement dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020.

DM 1 2020

- Un **budget primitif AJUSTE** afin d'intégrer ...

➤ la baisse des DMTD

➤ le renforcement du plan de soutien départemental

... et de **présenter les nouveaux équilibres**, dans l'attente d'un réel plan gouvernemental d'urgence pour les Départements

Inscriptions DM1

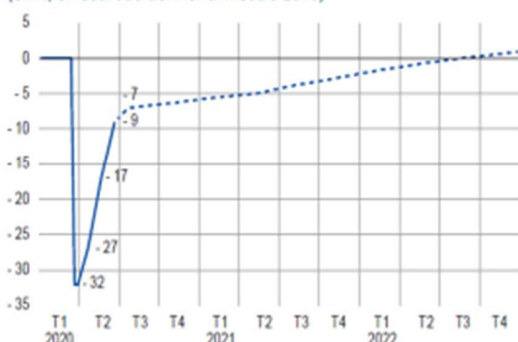
Des dépenses en moins ...	-0,415
... mais aussi des dépenses maintenues... (prolongation des droits sociaux, paiement sans modulation des services et ESMS, subventions aux associations, ...)	
... et surtout des dépenses supplémentaires	
- masques (inscription BP) (*)	0,630
- masques (DM1)	0,195
- autres équipements de protection	0,065
- équipements pour mise en œuvre du télétravail + télécom.	0,130
- accès à la médiathèque numérique	0,080
- soutien des professionnels de la protection de l'enfance	0,050
- prime ASSFAM	0,060
RSA	
- évolution du RSA : ajustement supplémentaire (provision)	1,500
PLAN DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN A LA REPRISE D'ACTIVITE	
- tourisme, économie sociale et solidaire, secteur associatif	1,000
- investissements innovants des communes et intercommunalités	0,400
Total brut hors RSA	2,610
Total brut avec RSA	4,110
Total net avec RSA	3,695

(*) dont une partie subventionnée à 50 % par l'Etat

Une aggravation inévitable des dépenses de RSA au moins jusqu'en 2022

Pertes de PIB en France

(en %, en écart au dernier trimestre 2019)



Après un fort rebond initial (1^{er} et 2^{ème} T 2020), une reprise progressive et lente de la croissance (fin 2022).

Source : le trait plein reproduit les pertes de PIB estimées lors des points de conjoncture successifs jusqu'à fin juin ; le pointillé représente l'estimation de perte de PIB pour juillet du présent point de conjoncture, prolongée par les projections macroéconomiques de juin 2020 publiées le 9 juin dernier.

Source : Banque de France – Point sur la conjoncture à fin juin 2020

5

www.lotetgaronne.fr

PERTE DES DMT0

ETAT	
PLFR 3 : recul anticipé des DMT0 par rapport à 2019	-23,2%
CD 47	
Hypothèse retenue pour ajuster le montant des DMT0	-23,9 %
Rappel montant des DMT0 perçu en 2019	42,770 M€
Perte estimée (impact covid-19) par rapport à 2019	-10,230 M€
soit un produit attendu 2020 ajusté à	32,540 M€
Prévision inscrite au BP 2020	41,040 M€
Ecart budgétaire	-8,500 M€

6

www.lotetgaronne.fr

SUBVENTION DE L'ETAT : + 0,195 M€

= 50% du prix des masques achetés entre le 13/04/2020 et le 01/06/2020

Subvention qui finance une dépense complémentaire de + 0,195 M€, affectés à l'achat de protections sanitaires.

- Des recettes impactées sur plusieurs années (DMTO, CVAE, TVA, fonds de péréquation, ...)

En M€	BP 2020	DM 1	Ecart
Fonctionnement			
Recettes	382,000	373,695	-8,305
Dépenses	342,600	344,295	1,695
dont frais financiers	5,640	5,640	
EPARGNE BRUTE	39,400	29,400	-10
Rembt. capital dette	25,460	25,460	
EPARGNE NETTE	13,940	3,940	-10
Investissement			
Dépenses	56,000	56,000	
Reports	15,585	15,585	
Depenses totales	71,585	71,585	
Emprunts	18,380	28,380	10

- Chute de l'épargne, une dégradation des indicateurs financiers
taux d'épargne passe de 10,3 à 7,9 %
capacité de désendettement de 6,2 à 8,6 ans
- Le Département s'endette de 3 M€ (vs un désendettement prévisionnel de 7 M€)

- Des manœuvres financières très réduites, vers un retour de l'effet de ciseaux

PLFR 2020-3 : « avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les Départements »

Moyenne des DMTO sur les trois dernières années : 39,751 M€

Montant des recettes estimé pour 2020 : 32,540 M€

Une perte budgétaire réelle = 8,5 M€

Avance à demander auprès de l'Etat limitée à 7,2 M€

Cette mesure n'est qu'un artifice budgétaire qui ne permet pas à la collectivité de retrouver les marges financières définitivement perdues.

L'Etat doit apporter un véritable soutien sous forme d'une réelle compensation.

Il devient de plus en plus urgent de repenser le système de financement des Départements, un modèle qui assurera la soutenabilité des finances départementales.

Diaporama 2

Plan de soutien au tourisme lot-et-garonnais

Métro parisien 4 986 536 contacts

LeBonCoin 2 222 525 impressions

Jeu-Concours 70 000 participants
385 000 personnes touchées sur les réseaux sociaux
84 départements représentés parmi les gagnants

Street marketing 4 000 contacts
Paris, Bordeaux, Toulouse



Diaporama 3



LOT-ET-GARONNE
Le Département Canal du Sud-Ouest

APPEL À PROJET – ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES À LA RELANCE VERTE

- Objectifs :
 - ✓ Relance des investissements en Lot-et-Garonne
 - ✓ Favoriser des projets innovants et/ou répondant aux exigences de la transition écologique et énergétique
- Pour qui ? Toutes les communes du département
- Enveloppe : 400 K€
- Quoi ?
 - ✓ Travaux d'aménagement ou de bâtiment qui s'inscrivent dans un projet global de transition écologique et énergétique
 - ✓ Travaux prêts à démarrer en 2020
- Combien ? 15 % de 300 K€ HT soit 45 000 €



Candidature à l'AAP du 1^{er} août au 30 septembre 2020

1

www.lotetgaronne.fr

ARRETE – SIGNATURES

Décision modificative n° 1 de 2020

Présentée par la Présidente,

A Agen, le 24 juillet 2020
La Présidente,

Budget principal :

Nombre de membres en exercice... 42
 Nombre de membres présents... 34
 Nombre de suffrages exprimés... 42
 VOTES : Pour... 28
 Contre... 14
 Abstentions... 14

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session

A Agen, le 24 juillet 2020

Date de convocation : le 08 juillet 2020

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard Pouvoir à Mme Salles	Mme BESSON Séverine Besson	M. BILIRIT Jacques Bilirit	M. BOCQUET Christophe Bocquet	M. BORDERIE Jacques Borderie	Mme BORDERIE Sophie Borderie	M. BORIE Daniel Borie
Mme BRANDOLIN- ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie Bricard	M. CALMETTE Marcel Calmette	M. CAMANI Pierre Camani Pouvoir à Mme Haute-Tredon	Mme CAMBOURNAC Louise Cambournac	M. CASSANY Patrick Cassany Pouvoir à Mme Joffroy	M. CHOLLET Pierre Chollet
M. CONSTANS Rémi Constans	M. DELBREL Christian Delbrel Pouvoir à Mme Bricard	M. DEZALOS Christian Dezalos	Mme DHELIAS Danièle Dhelias	M. DREUIL Jean Dreuil	Mme DUCOS Laurence Ducos	Mme GARGOWITSCH Sophie Gargowitsch

M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine <i>Pouvoir à M. Calmette</i>	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUÉLET Joël <i>Pouvoir à Mme Baderie</i>	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas
Mme LALAURIE Iratina	Mme LAMY Laurence <i>Pouvoir à M. Dezalos</i>	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie <i>Pouvoir à M. Giliat</i>	M. MASSET Michel	M. MERLY Alain
Mme PAULHARIES Marylène	M. PERAT Michel	M. PICARD Alain	Mme SAILLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	Mme VIDAL Hélène

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 29 juillet 2020 et de la publication le 29 juillet 2020

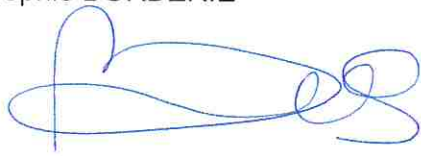
A AGEN, le 29 juillet 2020

Approbation des débats de la session « Décision modificative n°1 2020 » du 24 juillet 2020

Fait le **20 NOV. 2020**

La Présidente du Conseil Départemental,

Sophie BORDERIE



La Secrétaire de séance,

Séverine BESSON



Imprimé en avril 2021
D° p»t l° gal - Mai 2021

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE